Le logement des jeunes

LE LOGEMENT DES JEUNES

BILAN D'ACTIVITÉ 2023

COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES

Rapport moral

Mesdames, Messieurs, mes chers(e) amis(es),

Bienvenue à tous et à chacun(e), à cette Assemblée Générale dite Ordinaire, mais qui n'a rien d'ordinaire comme vous allez le découvrir dans quelques instants. Mes amis, une AG, c'est en effet le rendez-vous qui permet de prendre le pouls de votre association, au regard de l'ambition de son projet, un projet que nous avons adopté l'an passé pour la période 2023-2025.

Ce projet a vocation à donner le cap à suivre pour les 3 années à venir, dans la mesure où il résolument imprégné d'une dimension « stratégique », en confrontant l'action du CLLAJ, à l'évolution de son environnement et notamment de la demande sociale.

Nous dresserons tout à l'heure avant la clôture de cette AG le bilan de cette première année de mise en œuvre, de ce projet élaboré pour organiser l'action au regard des besoins et attentes de chacun des 1500 jeunes qui ont été accueillis et accompagnés en 2023 par nos équipes !

L'Assemblée Générale, c'est le RDV annuel des associations à but non lucratif, pour rendre compte de ce qui a été accompli au cours du dernier exercice écoulé. Ainsi celles et ceux à qui vous avez fait confiance pour administrer en votre nom l'association CLLAJ.17, nos « administrateurs bénévoles », vont donc vous rendre compte de l'exercice de leur mandat.

L'enjeu est d'importance, car le CLLAJ.17 est un acteur, une « entreprise » du champ de l'économie sociale, dont le projet consiste à tout mettre en œuvre, afin que chacune des personnes accompagnées puisse réaliser pleinement tous ses potentiels et accéder au maximum d'autonomie.
C'est un véritable défi qui nous confère collégialement une vraie « responsabilité », celle de de faire des choix éclairés et de nous porter garants des réponses apportées, au sens de la racine latine « respondere », fondatrice de la notion de responsabilité.

Cette responsabilité est bien plus qu'un concept, c'est une réalité que nous convoquons au quotidien, pour assurer nos missions auprès de chacun des jeunes qui nous sollicite.
Cette responsabilité nous oblige également à garder le cap sur le plan économique comme sur le plan social, car, n'oublions pas que l'entreprise CLLAJ.17 emploie déjà plus de 20 professionnels.

La démarche suivie au CLLAJ.17 est bâtie sur le concept de « Responsabilité Sociétale des Entreprises », au sens que lui a été donné en 2011 par la Commission Européenne, à savoir l'intégration volontaire à ses activités et dans ses relations, de préoccupations d'ordre sociale et environnementale. Cette démarche signe l'« ADN » du CLLAJ.17, celui d'une démarche désintéressée et d'utilité sociale.

Cette démarche, si noble soit-elle, n'exclue ce pendant les dimensions de lucidité et de rigueur qui nous invitent résolument, à rester vigilants et en prise directe avec notre environnement, des dimensions qui nous encouragent à inventer de nouveaux modèles, et à savoir anticiper !

Le contexte accroît le champ de notre responsabilité collective et nous devrons, mes ami(e)s savoir prendre des décisions adaptées, pour ne pas subir demain les évènements.

Je ne résiste pas à ce propos à reprendre à notre compte une réflexion qu'avait livré en son temps le père de l'Europe, Jean Monnet : « Nous n'avons que le choix entre les changements dans lesquels nous serons entrainés et ceux que nous aurons su vouloir accomplir ».

Fort heureusement, et je tiens à la saluer, l'équipe de direction veille désormais à informer le BUREAU, des évolutions en cours, assure une veille attentive autour des aspects environnementaux, économiques et sociaux, produit des indicateurs et des tableaux de bord, autant d'éléments nécessaires et indispensables pour alimenter notre réflexion et éclairer nos décisions à venir.

De même je salue l'engagement désintéressé de nos administrateurs qui ont consacré bénévolement en 2023 au CLLAJ.17, pas moins de 295 h (soit l'équivalent de 0,2 ETP).

Mes amis, notre responsabilité aujourd'hui est donc vous l'avez compris, de ne pas rester les bras ballants, mais bien d'agir et de continuer à anticiper. C'est dans ce sens qu'en 2023, plusieurs chantiers ont été ouverts pour interroger tour à tour :

- Ce qu'est le CLLAJ.17 et donc sa raison d'être
- Où va l'association et donc les objectifs qu'elle poursuit à court et moyen termes
- Et enfin, comment elle y va, à l'appui d'un plan d'actions opérationnel.

C'était toute l'ambition des travaux qui ont présidé à l'élaboration du 1er projet stratégique du CLLAJ.17, démarche qui a mobilisé en janvier 2023 un collectif d'administrateurs et de professionnels.
Autres réflexions qui ont été menées au cours de 2023. Retenons en particulier :

- Les échanges qui ont permis de définir le modèle de gouvernance propre au CLLAJ.17.
- Les travaux qui ont présidé à l'adaptation des statuts de l'association, sous forme de la réforme statutaire annoncée l'an passé, projet de réforme qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée à la suite de la présente AG.

N'oublions pas enfin de souligner l'engagement significatif d'un collectif d'administrateurs qui s'est attaché à assurer le recrutement d'un nouveau directeur, en amont du départ annoncé à la retraite de la directrice.

Voilà donc un ensemble d'actions qui confirme que l'Association est pleinement imprégnée de l'esprit de la démarche RSE, évoquée précédemment.

Dans quelques instants, nous communiquerons à plusieurs voix, la photo de notre association prise au 31 décembre 2023, avant de vous présenter une synthèse des actions conduites ainsi que les résultats financiers de l'exercice, et d'entendre notre 1ère vice-présidente évoquer l'avenir, je tiens, au nom du Conseil d'Administration, à remercier tout particulièrement l'équipe de direction, qui a instruit les travaux préparatoires à cette assemblée générale.

Je tiens également à remercier pour leur accompagnement attentif, notre expert-comptable Aurélien DESROCHES qui a assuré une révision des comptes, ainsi que notre commissaire aux comptes, Sylvain GUEMANN, qui s'est attaché à vérifier la sincérité et la régularité de nos états financiers, sans oublier bien entendu de saluer pour leur engagement, tous ceux qui œuvrent au quotidien en « première ligne » auprès de chacun des jeunes, je veux parler, vous l'avez compris, de l'équipe de nos professionnels.
Je vous souhaite, à tous et à chacun, une bonne assemblée générale.

Alain DREANO - Président

Sommaire

L'AIOA : ACCUEIL, INFORMATION, ORIENTATION, ACCOMPAGNEMENT

- Focus sur les jeunes lycéens du CEPMO et les saisonniers de l'île d'Oléron

L'HÉBERGEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

- L'intermédiation locative
- Les logements temporaires
- Les jeunes en contrat jeunes majeurs
- La sous location
- Dispositif jeune du CCAS de la Rochelle
- La Résidence FJT "Simone VEIL"
- La Résidence sociale "Jean Bart"

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT ET LES LOGEMENTS D'EXTRÊME URGENCE

LA GESTION LOCATIVE AU SERVICE DU PROJET ÉDUCATIF

L'équipe du CLLAJ.17 en 2023

24 **Administratrices et administrateurs au Conseil d'Administration**

12 personnes morales - 5 membres de droit - 7 personnes physiques

7 **Administratrices et administrateurs au Bureau**

Une équique de 19 salariés

- 9
- 10

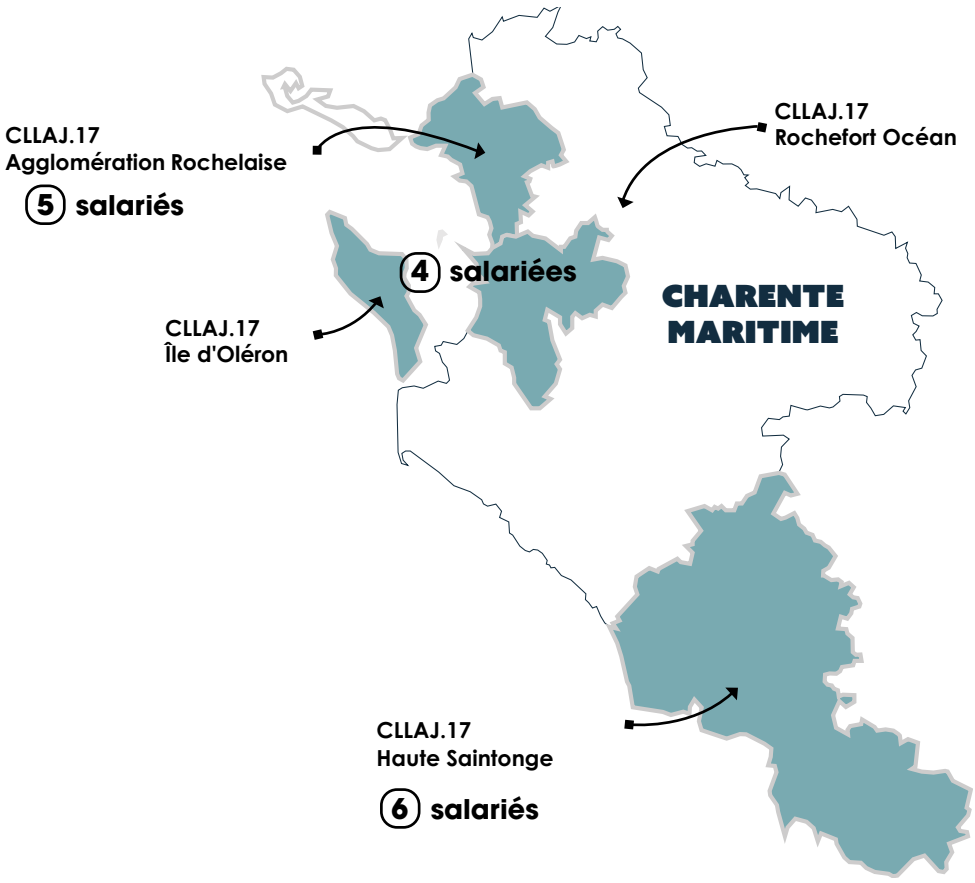

1 **Directeur**

1 **Responsable de l'accompagnement social**

1 **Responsable Administratif et Financier**

2 **Responsables de territoire**

9 **Accompagnateurs logement**

1 **Agent d'accueil et accompagnement**

1 **Animateur FJT**

1 **Gestionnaire de patrimoine**

1 **Gestionnaire locatif**

1 **Agent technique polyvalent**

Bilan d'activité 2023 | CLLAJ.17

Le CLLAJ.17 (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) est une association loi 1901 qui a pour objectif de faciliter l'accès ou le maintien dans un logement autonome des jeunes de 16 à 30 ans.

Depuis 1991, le CLLAJ.17 mobilise différentes actions et dispositifs d'hébergement pour un public jeune qui se confrontent à un marché locatif de plus en tendu sur le département de Charente Maritime.

Le CLLAJ.17 accompagne tous ces jeunes dans l'élaboration d'un projet logement contribuant à un parcours résidentiel cohérent et adapté.

Le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes intervient sur 4 territoires du département de la Charente Maritime :

- 1991 : création du CLLAJ.17 sur L'agglomération Rochelaise (siège social)
- 2010 : Installation du CLLAJ.17 sur le territoire de la Haute-Saintonge
- 2012 : Installation du CLLAJ.17 sur le territoire de l'Île d'Oléron
- 2016 : Installation du CLLAJ.17 sur le territoire de Rochefort Océan.
- 2020 : Le CLLAJ devient le CLLAJ.17

Les missions principales du CLLAJ.17 sont de :

- Accueillir, Informer, Orienter et Accompagner tous les jeunes de 16 à 30 ans dans leur accès ou maintien au logement autonome,

- Accompagner des jeunes par l'intermédiaire de dispositifs de logements accompagnés,

- Développer des outils adaptés au territoire pour favoriser le parcours résidentiel des jeunes,

- Favoriser le partenariat pour la mise en œuvre d'une politique locale autour du logement des jeunes.

Ce Bilan retranscrit l'activité du CLLAJ.17 pour l'année 2023 pour l'ensemble des territoires où les services du CLLAJ .17 sont présents.

CLAJ 17
Le logement des jeunes

LE LOGEMENT DES JEUNES

« C'est important d'avoir un lieu où l'on peut discuter de notre situation logement... »

L'AIOA

Accueil
Information
Orientation
Accompagnement

1572 Jeunes accompagnés dans leur recherche de logement en 2023

La 1ère mission du CLLAJ.17 est l'Accueil, l'Information, l'Orientation et l'Accompagnement de tous les jeunes de 16 à 30 ans rencontrant une problématique logement.

Cette mission se concrétise par un accueil physique, téléphonique, en flux ou sur rendez-vous.

Ce premier contact permet de poser un premier diagnostic sur la situation du jeune accueilli pour ensuite lui apporter une réponse adaptée :

- Soit une information concernant un accès ou un maintien en logement autonome, un accompagnement à l'ouverture de droits lié au logement...
- Soit une orientation vers un partenaire plus apte de répondre à la problématique du jeune (logement étudiant, structure d'urgence, ...),
- Soit la proposition d'un rendez-vous individualisé sur la recherche d'un logement autonome ou sur le maintien dans son logement actuel.

CLLAJ.17 : Centre de ressources d'informations sur le logement des jeunes

Le CLLAJ.17 en partenariat avec la CAF de la Charente Maritime s'est formé et équipé pour répondre à l'accroissement de démarches dématérialisées.
Les territoires de La Rochelle et Rochefort Océan sont labellisés "Point CAF numérique".

	2020	2021	2022*	2023
AGGLOMÉRATION ROCHELAISE	227JEUNES	316 JEUNES	657 JEUNES	444 JEUNES
HAUTE SAINTONGE	185 JEUNES	316 JEUNES	297 JEUNES	311 JEUNES
ÎLE D'OLÉRON	271 JEUNES	311 JEUNES	381 JEUNES	343 JEUNES
ROCHEFORT OCÉAN	469 JEUNES	573 JEUNES	415 JEUNES	474 JEUNES
TOTAUX	1152 JEUNES	1516 JEUNES	1750 JEUNES	1572 JEUNES

Une baisse de la fréquentation des jeunes cette année, notamment sur le site de La Rochelle. Un territoire où nous avions une forte augmentation en 2022.
Sur les autres territoires, le fréquentation reste stable au regard des années passées.

* Chiffres de 2022 réajustés, lié à un mauvais paramétrage sur a mission AIOA en 2022, 1ère année de déploiement d'un nouveau logiciel de données)

AIOA : Accueil, Information, Orientation, Accompagnement

Répartition par sexe

TERRITOIRES	HOMMES	FEMMES
LA ROCHELLE	293	151
HAUTE SAINTONGE	180	131
ÎLE D'OLÉRON	169	174
ROCHEFORT OCÉAN	290	184
TOTAL	**932**	**640**
%	**59%**	**41%**

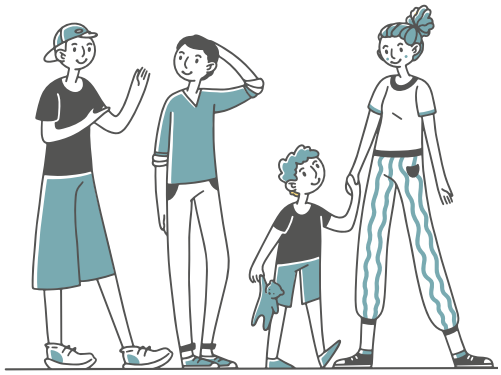

Situation familiale

Les chiffres ci-dessous correspondent à **la situation familiale de chaque jeune rencontré**.

TERRITOIRES	Célibataire	Famille monoparentale	Couple sans enfant	Couple avec enfants
LA ROCHELLE	361	27	37	19
HAUTE SAINTONGE	195	23	77	16
ÎLE D'OLÉRON	233	16	73	21
ROCHEFORT OCÉAN	348	28	83	15
TOTAL	**1137**	**94**	**270**	**71**
Pourcentage %	**72%**	**6%**	**17%**	**5%**

Age des jeunes AIOA sur l'ensemble des territoire CLLAJ.17

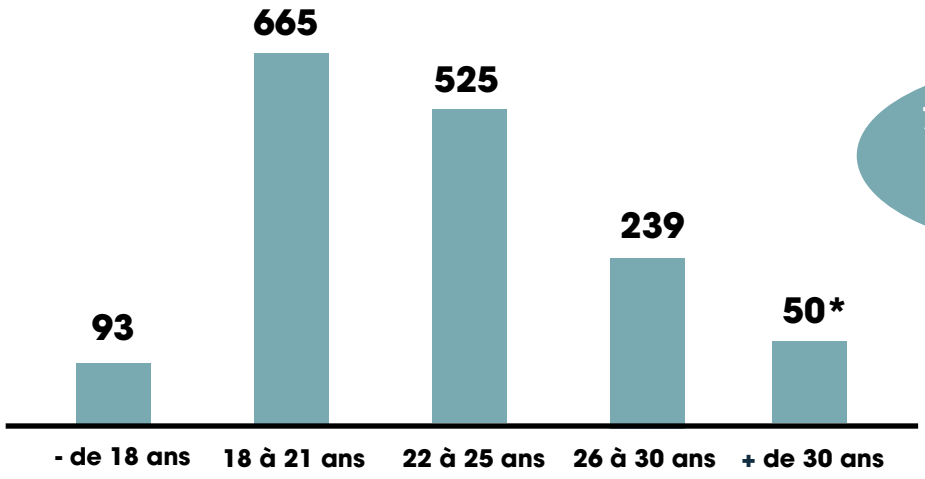

77,5% des jeunes ont entre 18 et 25 ans (80% en 2021)

* Les jeunes de plus de 30 ans sont essentiellement des jeunes en recherche de logements pour une saison estivale sur l'Île d'Oléron.

Age des jeunes par territoire CLLAJ.17

LA ROCHELLE

82% des jeunes ont entre 18 et 25 ans
(79% en 2022)

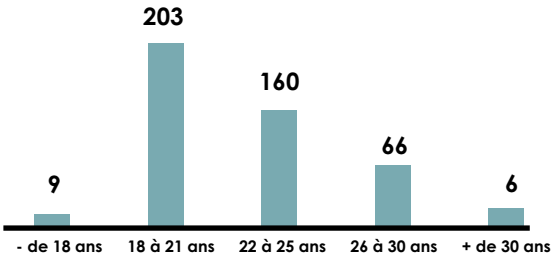

Haute Saintonge

79% des jeunes ont entre 18 et 25 ans
(85% en 2022)

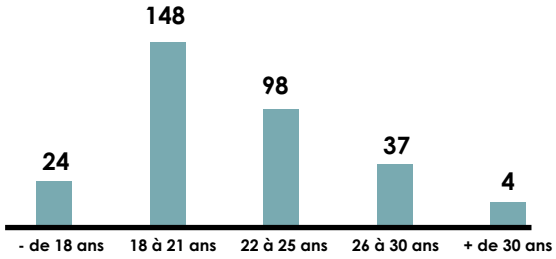

Île d'Oléron

60% des jeunes ont entre 18 et 25 ans
(64% en 2022)

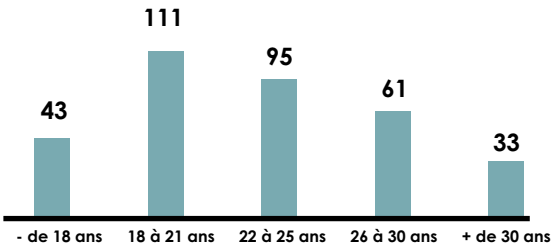

Rochefort Océan

79% des jeunes ont entre 18 et 25 ans
(82% en 2022)

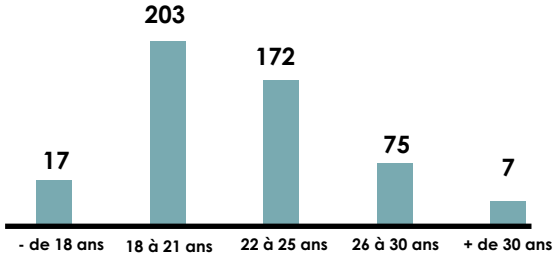

Prescripteurs

TERRITOIRES	Partenaires sociaux	Partenaires logement	Mission locale	Autres partenaires emploi / Formation	Collectivités locales	Sans prescripteur
LA ROCHELLE	98	49	60	9	27	201
HAUTE SAINTONGE	46	6	127	33	2	97
ÎLE D'OLÉRON	25	4	31	81	70	132
ROCHEFORT OCÉAN	107	7	59	47	30	224
TOTAL	**276**	**66**	**277**	**170**	**129**	**654**
Pourcentage %	**17,5%**	**4%**	**17,5**	**11%**	**8%**	**42%**

Origine géographique AIOA

Département 17 → 1320 Jeunes reçus
Région Nouvelle Aquitaine → 96 Jeunes reçus
Autres région de France → 145 Jeunes reçus
Union Européenne et autres → 11 Jeunes reçus

84% des jeunes reçus sont originaires de la Charente Maritime

Origine géographique / territoire

LA ROCHELLE

Agglomération Rochelaise	341
Département 17	59
Autres département de la région	17
Autres région de France	19
Union Européenne	1
Hors Union Européenne	7

QPV La Rochelle

Quartier Mireuil	36
Quartier Villeneuve les salines	16
Quartier Port Neuf	14

15% des jeunes reçus sont issus des quartiers prioritaires de la ville de La Rochelle.

ROCHEFORT OCÉAN

Agglomération Rochefort Océan	372
Département 17	57
Autres département de la région	10
Autres région de France	32
Hors Union Européenne	3

QPV Rochefort 30

ÎLE D'OLÉRON

CDC l'Île d'Oléron	144
Département 17	63
Autres département de la région	52
Autres région de France	84

HAUTE SAINTONGE

Agglomération Haute Saintonge	243
Département 17	41
Autres départements de la région	17
Autres région de France	10

Niveau scolaire

TERRITOIRES	Niveau 1 et 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7
LA ROCHELLE	106	239	55	23	18	3
HAUTE SAINTONGE	115	122	64	8	1	1
ÎLE D'OLÉRON	91	97	85	31	29	10
ROCHEFORT OCÉAN	167	181	104	16	5	1
TOTAL	**479**	**639**	**308**	**78**	**53**	**15**
Pourcentage %	**30%**	**40%**	**20%**	**5%**	**4%**	**1%**

Niveau 1et 2 (Sortie du 1er cycle secondaire ou abandon CAP-BEP)
Niveau 3 (CAP,BEP)
Niveau 4 (BAC)
Niveau 5 (DEUG, BTS, DUT, DEUST)
Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT,Maîtrise, master 1)
Niveau 7 (Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur)

70% des jeunes ont à niveau 1, 2, et 3, ce qui montre la faible qualification des jeunes qui viennent rencontrer les professionnels du CLLAJ.17 dans l'élaboration de leur projet logement.

Situations professionnelles des jeunes

TERRITOIRES	LA ROCHELLE	HAUTE SAINTONGE	ÎLE D'OLÉRON	ROCHEFORT OCÉAN	%
Alternance	79	57	27	93	**16%**
Emploi Précaire	136	66	147	107	**29%**
Emploi durable	117	27	52	90	**18%**
Demandeur d'emploi indemnisé	13	32	17	35	**6%**
Demandeur d'emploi non indemnisé	53	71	26	64	**14%**
Formation / Étude	32	6	68	40	**9%**
Garantie jeune - CEJ - Service civique	14	52	6	45	**8%**

63% (64% en 2022) des jeunes sont en emploi.
Aujourd'hui, la situation professionnelle des jeunes ne suffit plus pour accéder au logement de droit commun dans le parc privé. Le marché locatif est tellement tendu que les propriétaires demandent de plus en plus de garanties.
La cherté des loyers dans le parc locatif privé ne permet pas aux jeunes actifs qui débutent de se trouver un logement en corrélation avec leur budget.

Ressources des jeunes

La Rochelle

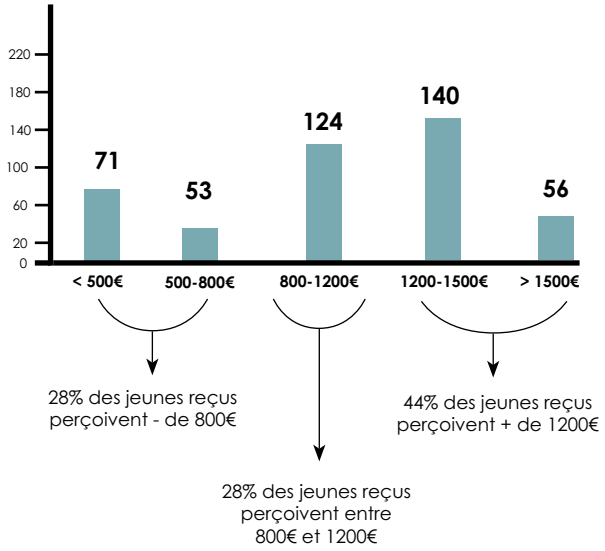

Haute Saintonge

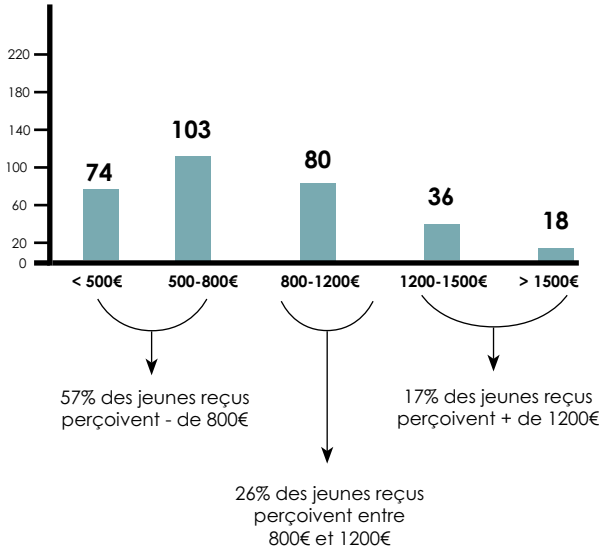

Île d'Oléron

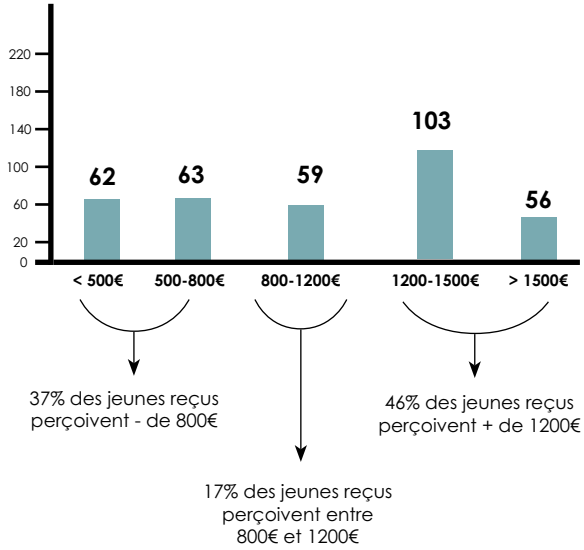

Rochefort Océan

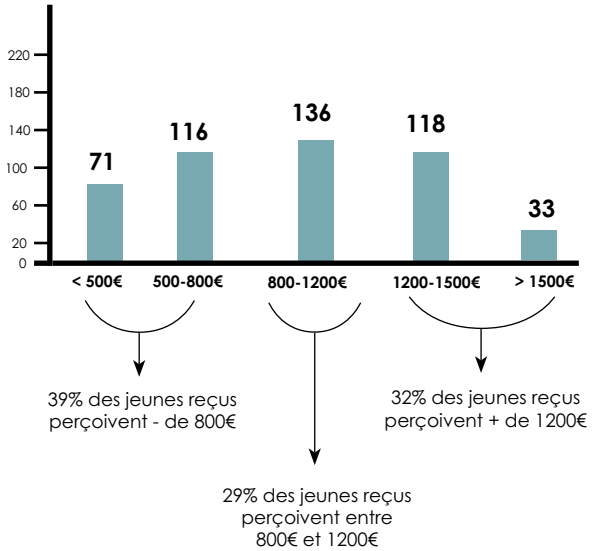

Situations logement à la demande

TERRITOIRES	Sans logement	Logement transitoire	Hébergement Famille/ parents	Hébergement chez des tiers	Logement autonome	Hébergement d'urgence/ CHRS/CADA
LA ROCHELLE	13	94	152	89	67	29
HAUTE SAINTONGE	4	21	167	62	50	7
ÎLE D'OLÉRON	18	4	182	44	87	6
ROCHEFORT OCÉAN	21	86	134	107	108	18
TOTAL	**56**	**205**	**635**	**302**	**312**	**60**
Pourcentage %	**4%**	**13%**	**40%**	**19%**	**20%**	**4%**

De nombreux jeunes sont en situations d'hébergements subies, logés chez des tiers suite à des ruptures familiales ou de parcours de vie(séparation). Ils se confrontent à la difficulté de rebondir rapidement sur un logement durable fragilisant leur insertion socio-professionnelle.

L'accompagnement socio-éducatif

Les équipes du CLLAJ.17 déploient leurs expertises et expériences afin d'accompagner tous les jeunes vers une amélioration de leurs situations.
Il est important d'être à l'écoute du projet logement du jeune, en questionnant sa pertinence, sa cohérence au regard du marché locatif du territoire.
La prise en compte des capacités de chaque jeune dans l'élaboration d'un projet logement réaliste et réalisable, permet d'adapter des accompagnements personnalisés.

L'information et l'accompagnement à l'ouverture de droits permettent la mise en place de premières démarches, nécessaire et primordiale pour un l'accès au logement de droit commun.

DEMANDES ET SUIVIS DE LOGEMENT SOCIAL	385
DÉMARCHES VISALE	209
DEMANDES ET SUIVI DOSSIERS AL'IN (ACTION LOGEMENT)	93
DEMANDES ET SUIVIS DE LOGEMENT TRANSITOIRES	307

Afin de faciliter les démarches d'accès ou de maintien en logement, les équipes de professionnels du CLLAJ.17 mobilisent toutes les aides possibles à la concrétisation du projet.

DEMANDES ET SUIVIS D'ALLOCATION LOGEMENT CAF	275
DEMANDES ET SUIVIS PRIME D'ACTIVITÉ CAF	146
DEMANDES ET SUIVI FAJ	98
DEMANDES ET SUIVIS FSL	87

Les jeunes accueillis sont parfois en grande précarité et une demande d'aide d'urgence, soit au département ou à des associations caritatives, permettent de répondre ponctuellement à la situation.

D'autres démarches administratives sont faites dans le cadre de l'AIOA :

- Un accompagnement à la déclaration d'impôts, document obligatoire à la demande de logement social,
- De la médiation et de la mise en relation avec des propriétaires soit dans la recherche d'un logement ou dans le maintien
- Des demandes via le si-siao 17 pour une demande d'hébergement en CHRS, IML,...ou des demandes de mesures d'accompagnement lié au logement sollicitant un accompagnement adapté à la situation.

Les solutions d'accès trouvées :

ACCÈS AU PARC LOCATIFS DE DROITS COMMUNS	224
ACCÈS PARC TRANSITOIRES CLLAJ.17	96
DEMANDES ET SUIVI FAJ	105
DEMANDES ET SUIVIS FSL	112

Les autres situations de jeunes rencontrés ont tous reçus une attention particulières à leurs demandes avec, au minima une informations donnée, une orientation vers un partenaire plus adapté à la situation, et des situations de jeunes que nous accompagnons encore en 2024.

Retour des professionnels sur le terrain :

En 2023, on note une plus forte sollicitation des partenaires, notamment dans le champ de la santé mentale pour compléter l'accompagnement logement.

Évolution du travail d'accès au logement en 2023

Le nombre important d'accès au logement s'accompagne pour une grande partie des situations de la mise en place d'un étayage multiple, s'inscrivant dans une temporalité de plusieurs semaines si ce n'est plusieurs mois. Le travail du budget est projeté sur du moyen terme pour s'articuler avec la mise en œuvre des aides financières telles que le FAJ, FSL ou plus généralement l'aide au logement.
La hausse des loyers et donc du coût de l'accès (dépôt de garantie, ouverture des charges en sus) amène souvent les jeunes à devoir différer d'autres postes de dépenses dans l'intégration du logement tel que l'ameublement.
C'est aussi dans cette mesure que l'on constate une hausse des demandes d'équipement au FAJ, mais aussi du nombre de solidarités portées vers des associations caritatives...

Le développement de l'accès au droit :

L'accès aux droits ou aux dispositifs d'aide (aide au logement CAF, Mobili Jeune) a changé de sens ces dernières années, passant d'une sollicitation ponctuelle pour répondre à un épisode de vie complexe à une sollicitation régulière indispensable au maintien en logement sur une longue période. L'évolution des dispositifs s'est aussi inscrite dans cette logique, demandant un suivi régulier (et la méthode qui va avec) et une connaissance fine de sa propre situation (revenu détaillé des 12 derniers mois par exemple).

La persistance de la question de la santé mentale

La période post covid avait mis en lumière l'importance de la question de la santé mentale et son impact sur les difficultés d'accès / maintien en logement des jeunes. En 2023, on constate que cette question s'inscrit dans le temps. En témoigne le développement du travail de réseau avec la Maison des Adolescents et des jeunes adultes, l'équipe mobile psychiatrie précarité ou encore les nombreuses orientations vers les CMP. On constate que la prise en compte de cette fragilité par les jeunes eux-mêmes est complexe, gêné par l'importance de conserver un emploi et de la nécessité de répondre aux autres injonctions administratives.

L'inclusion

L'année 2023 est aussi marquée par la hausse du nombre de situations liées à une situation de handicap soit et qui se projettent dans le droit commun en matière de logement. Ces situations renvoient autant à des ruptures avec un parcours institutionnel qu'a des continuités de parcours d'accompagnement.
Dans ce cas, l'enjeu est d'articuler l'accompagnement du CLLAJ avec celui des SAMSAH, SAVS, Service de Tutelle/ Curatelle ou autres services d'accompagnement à l'emploi inclusif. Ces accompagnements sont complémentaires et peuvent permettre de sécuriser l'accès au logement de droit commun.

La question de la mobilité

La mobilité vient accroître la difficulté des jeunes à s'insérer socialement et professionnellement. Elle est plus marquée sur certains territoires que d'autres , néanmoins elle n'est pas à négliger, même sur les territoires plus urbains au regard des emplois aux heures non adaptés aux services de transport en commun.

FOCUS Île d'Oléron - Le CEPMO, lycée expérimental pédagogique

L'action du CLLAJ.17 auprès du public des lycéens du CEPMO est constituée de plusieurs axes qui permettent d'accueillir ces nouveaux insulaires dans de bonnes conditions :

- Trouver et accompagner les propriétaires désirant travailler avec ce public (visite du logement, renseignements sur le type de bail, de garants, négociation du loyer qui ne peut pas être celui du marché....).
- Informer jeunes et parents sur les modalités d'accès au logement, les droits et devoirs du locataire (aide au logement, problèmes techniques à la charge des locataires, propriétaires...).
- Accompagner les lycéens en demande pour se saisir de leur nouvel environnement (colocation, adaptation au logement, autonomie au quotidien, administratif, etc...).

En 2023, le CLLAJ.17 a reçu 43 jeunes en recherche d'hébergement (contre 42 en 2022) suite à leur accès à une scolarité au CEPMO. Pas de diminution donc cette année, malgré le maintien de chambres en internant au Lycée maritime de Bourcefranc (depuis 2022). 3 demandes de relogement ont été formulées au CLLAJ.17 en cours d'année , pour des lycéens ayant intégré l'internant et souhaitant se rapprocher du lycée (pour des raisons de mobilité et d'impossibilité d'y rester le week-end).

De septembre à décembre 2023, le CLLAJ a réalisé 13 médiations après l'installation des lycéens dans leur hébergement. Certains lycéens du CEPMO rencontrent des difficultés relationnelles avec leurs colocataires et/ou propriétaires.
Avant d'envisager un relogement, qui est toujours compliqué sur l'Île d'Oléron dû au manque de logements disponibles, le CLLAJ.17 privilégie les échanges dans le but d'aboutir à un accord amiable (changement de comportement entre colocataires, plus de communication avec le propriétaire d'une chambre chez l'habitant…).
En conséquence, il y a eu davantage de médiation à réaliser avec les bailleurs (parents/ bailleurs, lycéens entre eux, lycéens/bailleurs).
Malgré ces interventions de médiation, certaines colocations ont été reformées en cours d'année suite au départ de certains lycéens (4 abandons de la scolarité). Les propriétaires contactent généralement le CLLAJ.17 pour les informer et savoir si une nouvelle entrée de lycéen peut être envisagée.

- **L'âge des personnes accueillies :**

63 % des lycéens recherchant un hébergement sont âgés de 16 et 17 ans. 14 % sont âgés de 14 et 15 ans. 23 % ont 18 ans et plus.
C'est un public plus jeune que le cœur de cible du CLLAJ. 17, ce qui induit des difficultés complémentaires de proposition de logement (bailleurs privés qui doivent accepter des mineurs, éloignement parfois important des parents…).

- **Origines géographiques :**

En 2023, 65 % des élèves du CEPMO proviennent de l'extérieur du département. Le CLLAJ.17 reste vigilant face à la problématique de l'isolement car une grande partie de ce public est mineure. Cela pose une problématique de mobilité (retour le week-end et pendant les vacances) qui doit être prise en compte lors de la recherche de logement. Des zones sont donc à éviter sur l'île d'Oléron comme le nord de l'île (au-dessus de Saint-Pierre d'Oléron par manque de transports en commun).
Les secteurs les plus sollicités sont Le Château d'Oléron (de part les commerces et activités ouverts à l'année, Ors, Grand Village et Saint Trojan.

- **Un travail en lien avec le CEPMO et son projet pédagogique**

Le CLLAJ.17 travaille en lien avec le CEPMO depuis 2012. Cette collaboration s'est affinée au fur et à mesure des années pour aboutir à un échange avec le lycée sur les jeunes en recherche de logement (pertinence d'une demande de relogement, médiation avec le propriétaire quand il y a des difficultés scolaires liées au logement : retard, absence pour problèmes de mobilité, logement pas sain…).

Le CLLAJ.17 participe chaque année aux portes ouvertes. C'est habituellement l'occasion d'aller à la rencontre d'une vingtaine d'élèves potentiels (ainsi que leurs parents).
Ces premiers contacts permettent de réfléchir à la fois sur la manière de se saisir d'un projet pédagogique centré sur l'autonomie et d'investir son premier logement autonome. Des supports d'information spécifiques sont aussi délivrés lors de cette première prise de contact.

- **Un hébergement tourné vers la colocation**

Sur l'ensemble des lycéens accompagnés par le CLLAJ en 2023 dans leur recherche de logement, 71 % se sont orientés vers une solution d'hébergement en colocation (contre 58 % en 2022). Ce choix obéit à des impératifs financiers et à un projet d'habitation avec une dimension relationnelle et sociale.

Il relève aussi du challenge, car le choix du colocataire échappe bien souvent aux parents et aux jeunes, étant dicté par la disponibilité des locations lors de la demande. De plus il est rare que les nouveaux arrivants au CEPMO se connaissent en amont de la rentrée.
Ces colocations sont donc soudées par un projet scolaire et non par des affinités appréciées à l'avance. Les colocataires sont alors confrontés à un travail de composition qui s'ajoute à l'adaptation au nouveau cadre scolaire et à une première mise en œuvre de l'autonomie.

Cependant, depuis 2 ans maintenant, le CLLAJ.17 a évolué sur l'étude des demandes de colocation. En effet, pour minimiser les problèmes d'incompatibilité, le CLLAJ.17 met en lien (échange de tél…) les futurs colocataires d'un même logement durant l'été. Ils peuvent ainsi échanger sur l'organisation du quotidien, les besoins de chacun (calme, mise en commun de moyens de locomotion…). Les parents peuvent ainsi échanger entre eux.

Ces colocations évoluent aussi au gré de la scolarité des élèves du CEPMO (arrêt, présence…). A la fin du premier trimestre 2023, le CLLAJ a travaillé sur 3 changements de colocations.

- **Un parc locatif spécifique**

Le CLLAJ.17 effectue un travail de prospection auprès des potentiels bailleurs du sud de l'île d'Oléron depuis plusieurs rentrées scolaires. Nous avons ainsi une base de données des propriétaires acceptant de louer leur logement aux lycéens. Les recherches s'orientent principalement sur de la colocation afin de diminuer le coût financier.

- 3 nouveaux propriétaires ont été captés pour le rentrée 2023 (1 logement en colocation sur la commune à Grand Village.
- 3 propriétaires ont quitté le listing du CLLAJ.17 : 2 vente de leurs logements sur Le Château d'Oléron et 1 pour travaux à Saint Trojan les Bains.

Il est nécessaire aussi de prendre en compte le mode de location qui doit être compatible avec des baux « étudiant » (9/10mois) et des baux à destination de personnes mineures.

La demande de chambre chez l'habitant s'est fait moins sentir cette année, peut-être parce que la solution de l'internat au lycée de Bourcefranc est proposée en amont par l'équipe pédagogique du CEPMO pour les jeunes les moins autonomes.

Dans l'ensemble, nous relevons moins de difficultés sur les logements individuels ainsi que sur les colocations constituées entre lycéens se connaissant depuis l'année précédente.

FOCUS Île d'Oléron - Les saisonniers

107 personnes ont contacté les services du CLLAJ pour une recherche de logement pour la saison 2023.

- 64 jeunes ont été logés grâce au CLLAJ17.
- 25 personnes ont eu un premier contact, mais n'ont pas donné suite malgré les relances.
- 8 jeunes ont annulé leur saison pour diverses raisons.
- 11 renseignements ont été donnés.

En 2022, 144 personnes avaient sollicité les services du CLLAJ17 pour trouver une solution d'hébergement durant la saison. On constate qu'en 2023 le nombre de contacts a diminué par rapport à l'année précédente. En effet, suite au forum job d'été organisé par la communauté de commune et la mission locale, les employeurs ont pu constater une demande importante de saisonniers mineurs. Ce constat pourrait expliquer la diminution de la demande, car ce public habite déjà sur l'île. De plus, les employeurs ont également eu des difficultés à recruter des saisonniers cette année, ce qui peut expliquer cette baisse de recherche d'hébergement pour la saison.

Parmi ces 107 personnes, 52 sont des femmes et 55 hommes.

5% des jeunes sont mineurs.
62% des jeunes ont entre 18 et 25 ans.
15 % des jeunes ont entre 26 ans et 30 ans.
18% des personnes faisant appel au CLLAJ ont plus de 30 ans.

Profil des jeunes

La tranche d'âge la plus représentée est celle des 18-25 ans correspondant pour la grande majorité à des personnes étudiantes.
Les personnes âgées de plus de 30 ans correspondent à celles qui ont pris contact avec le CLLAJ.17 pour avoir des informations sur l'aire expérimentale de Dolus, mis en place par la communauté de commune d'Oléron pour répondre au besoin des saisonniers qui sont en habitat mobile (camion aménagé, camping-car, caravane).

Origine géographique

14% des jeunes saisonniers sont originaires de l'île d'Oléron.
22% sont originaires du département de la Charente-Maritime.
30% viennent des autres départements de la Région Nouvelle-Aquitaine.
34% des saisonniers reçus sont d'une autre région de France.

Si on compare à l'année 2022, le pourcentage de saisonnier habitant l'île d'Oléron est passé de 4% à 14% ce qui montre une réelle difficulté à trouver un hébergement même lorsque l'on est originaire de l'île.

Les solutions d'hébergements trouvés :

- 10 jeunes logés en chambre
- 10 jeunes logés au camping (Mobilhome, tente, chalet…)
- 10 jeunes logés par les employeurs
- 7 jeunes logés sur terrains privés
- 15 jeunes logés dans le parc privé
- 7 jeunes logés au sein du CLLAJ
- 4 jeunes sur l'Aire expérimentale de Dolus

En 2022, 16 jeunes avaient été logés chez l'habitant contre 10 cette année, cette diminution s'explique par le fait que les chambres étaient déjà occupées par des stagiaires à la même période.

Pour la saison 2023, la communauté de commune d'Oléron avait mis en place une expérimentation d'accueil de travailleurs saisonniers en habitat mobile sur l'aire de petits passages de Dolus d'Oléron avec notamment la mise à disposition d'un bloc sanitaire (comprenant 3 douches, 3 WC, 3 lavabos) afin de répondre à la problématique du logement sur l'île
Un partenariat avait été réalisé avec ACGV services afin de procéder à l'admission et l'installation des saisonniers sur l'aire.
Le CLLAJ.17 avait pour mission de vérifier la disponibilité de l'aire, la recevabilité de la demande sur présentation de documents ainsi que de donner les informations concernant la tarification de l'emplacement. ACGV service assurait l'installation des travailleurs saisonniers ainsi que la gestion financière et l'entretien de l'aire d'accueil.
Au total 15 personnes ont été orientées vers l'aire de Dolus et 4 personnes y ont véritablement accédé.

6 jeunes ont sollicité le CLLAJ.17 en décembre 2023 pour effectuer une saison ostréicole (5 hommes et 1 femme) d'une durée d'un mois. Disposant de caravane et de camions aménagés, ils ont été orientés vers un terrain d'un propriétaire privé à Saint Pierre d'Oléron. Finalement ils n'y ont pas accédé, car ils trouvaient le tarif trop élevé.

6 employeurs ont pris contact avec le CLLAJ.17, en amont de la saison, afin de les aider à trouver une solution d'hébergement pour leurs saisonniers. 2 employeurs ont pu obtenir un logement saisonnier par le biais de notre association.

Le logement des jeunes

LE LOGEMENT DES JEUNES

LE LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

ACCOMPAGNER LES JEUNES À DEVENIR DE JEUNES ADULTES RESPONSABLES DE LEURS DROITS ET DEVOIRS DE FUTURS LOCATAIRES

Les dispositifs d'hébergement du CLLAJ.17

Le CLLAJ.17 propose des solutions d'hébergements alternatifs au droit commun afin d'accompagner les jeunes dans l'apprentissage d'une autonomie au logement.

Plusieurs dispositifs sont proposés suivant les profils des jeunes, des solutions adaptées permettant une étape cohérente au parcours résidentiel des ces jeunes.

Les HÉBERGEMENTS du CLLAJ.17 en Charente Maritime en 2022

136 logements accompagnés en 2023,

Augmentation de 10,5% du parc locatif

CLLAJ.17 Agglomération Rochelaise

10 logements temporaires
2 logement contrat jeune majeur
13 logements en sous location
19 logements en inter-médiation locative
10 logements en résidence sociale Jean bart
2 accompagnements Dispositif jeune CCAS
2 logements d'extrême urgence

58 Logements

CLLAJ.17 Île d'Oléron

5 logements temporaires
10 logements en sous location
3 logements en inter-médiation locative

18 Logements

CLLAJ.17 Haute Saintonge

1 logement d'extrême urgence
5 logements temporaires
10 logements en inter médiation locative (dont 1 en colocation
5 logements en sous location
28 logements en résidence sociale FJT "Simone veil"

49 Logements

CLLAJ.17 Rochefort - Océan

3 logements temporaires
1 logement en sous location
7 logements en inter médiation locative
1 logement IML BPI <26 ans
1 logement contrat jeune majeur

13 Logements

CLLAJ.17
Le logement des jeunes

LE LOGEMENT DES JEUNES

L'INTERMÉDIATION LOCATIVE

L'Inter Médiation Locative

Ce dispositif répond à la difficulté de nombreux jeunes à accéder au logement autonome de droit commun.

Les jeunes accueillis sont âgés de 18 à 30 ans et perçoivent des ressources suffisantes afin de les accompagner à l'accès à un logement autonome.

À l'origine, ce dispositif était destiné à un public sortant d'un service bien spécifique : l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), d'un Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA), d'un Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO), d'un Accueil Temporaire – Service de l'Asile (AT-SA), ou des situations de jeunes en rupture sociale et familiale.

En 2023 en lien avec la DDETS, afin de répondre aux besoins de plus en plus croissants d'une jeunesse plurielle, le dispositif d'inter-médiation locative du CLLAJ.17 a développé une offre variée :

33 logements en IML classique
6 logements à destination de jeunes en CEJ dépourvus de logements
1 logement pour les bénéficiaires de la protection internationale de mois de 26 ans(BPI)

Ce dispositif permet de créer une phase transitoire, basée sur l'apprentissage du « savoir habiter » dans un logement, à mesurer et à valider les capacités des occupants à assumer leurs obligations locatives dans l'objectif d'accéder à un logement de droit commun.

97 jeunes hébergés en InterMédiation Locative

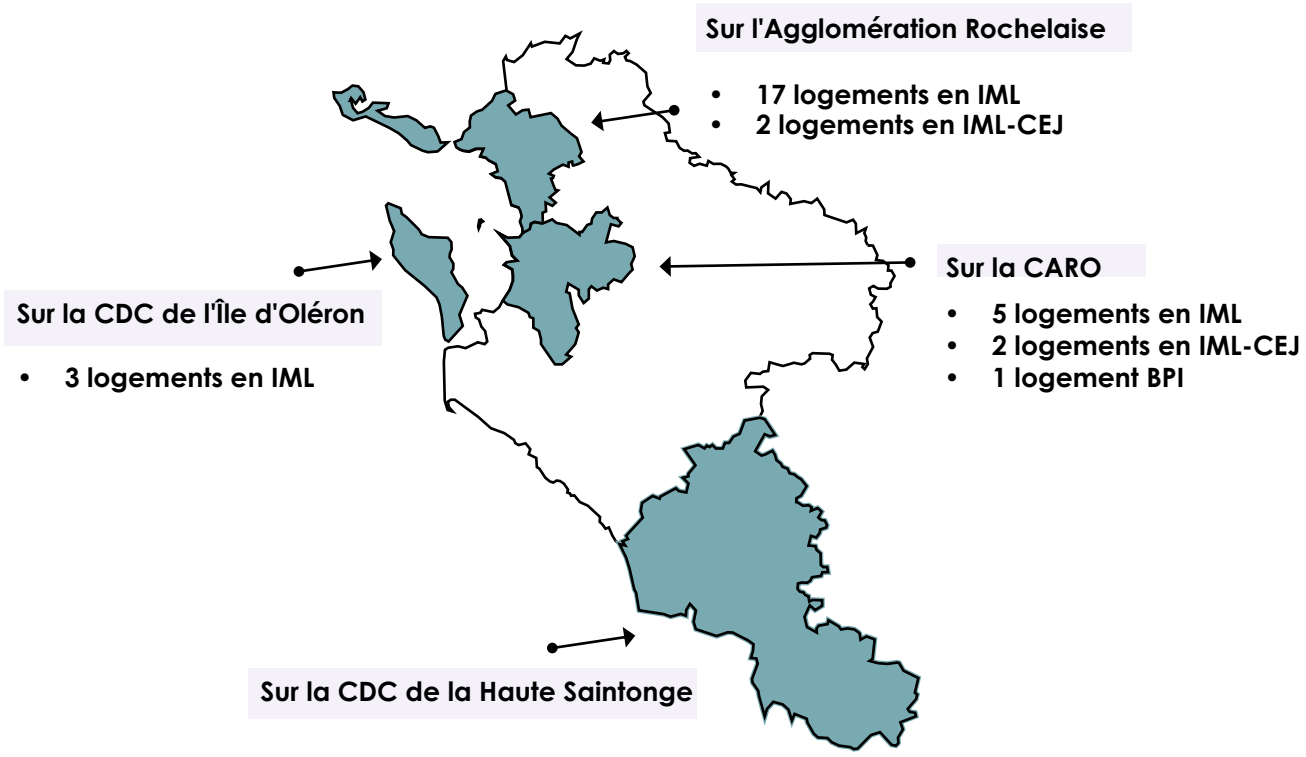

Répartition par sexe

TERRITOIRES	HOMMES	FEMMES
LA ROCHELLE	27	11
HAUTE SAINTONGE	20	12
ÎLE D'OLÉRON	3	3
ROCHEFORT OCÉAN	15	6
TOTAL	65	32

Situation familiale / Ménages

TERRITOIRES	Célibataire	Couple sans enfant	Famille monoparentale
LA ROCHELLE	32	3	-
HAUTE SAINTONGE	19	6	1
ÎLE D'OLÉRON	5	-	1
ROCHEFORT OCÉAN	16	2	1
TOTAL	**72**	**11**	**3**
Pourcentage %	**84%**	**13%**	**3%**

Le CLLAJ.17 a su faire évoluer son parc de logements IML avec des logements de type 3 afin de répondre à un besoin de plus en plus croisant pour des familles monoparentales en rupture sociale et familiale.

Age des jeunes IML par territoire CLLAJ.17

La Rochelle

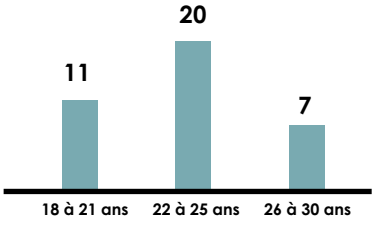

Haute Saintonge

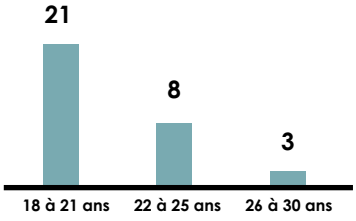

Île d'Oléron

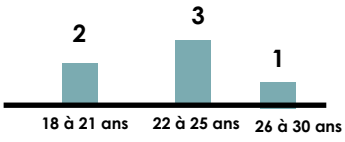

Rochefort Océan

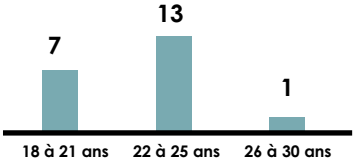

Prescripteurs

TERRITOIRES	AIO CLLAJ.17	Autres partenaires logement	Associations secteur social	Mission Locale	CCAS	Autres partenaires emploi	Services du département
LA ROCHELLE	6	4	9	10	4	1	4
HAUTE SAINTONGE	12	1	-	19	-	-	0
ÎLE D'OLÉRON	3	-	-	-	2	1	-
ROCHEFORT OCÉAN	6	1	5	2	1	2	4
TOTAL	**27**	**6**	**14**	**31**	**7**	**4**	**8**

La procédure de demande en IML est maintenant bien identifiés par les partenaires ce qui se traduit par une plus grande variétés de prescripteurs.

Origine géographique

LA ROCHELLE

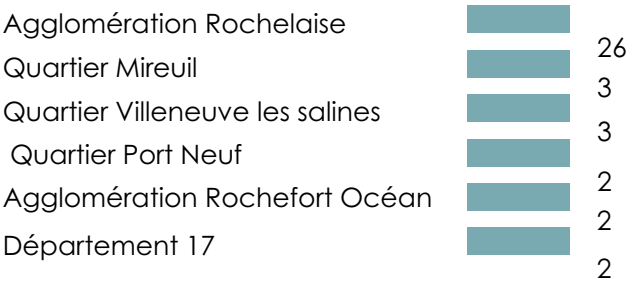

HAUTE SAINTONGE

ÎLE D'OLÉRON

ROCHEFORT OCÉAN

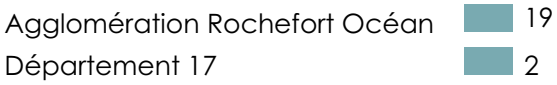

Niveau scolaire

TERRITOIRES	Niveau 1 et 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7
LA ROCHELLE	13	19	5	-	1	-
HAUTE SAINTONGE	12	14	6	-	-	-
ÎLE D'OLÉRON	1	2	1	1	1	-
ROCHEFORT OCÉAN	6	10	5	-	-	-
TOTAL	**32**	**45**	**17**	**1**	**2**	**-**

Niveau 1et 2 (Sortie du 1er cycle secondaire ou abandon CAP-BEP)
Niveau 3 (CAP,BEP)
Niveau 4 (BAC)
Niveau 5 (DEUG, BTS, DUT, DEUST)
Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT,Maîtrise, master 1)
Niveau 7 (Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur)

Situations professionnelles des jeunes

TERRITOIRES	LA ROCHELLE	HAUTE SAINTONGE	ÎLE D'OLÉRON	ROCHEFORT OCÉAN
Alternance	9	1	1	2
Emploi Précaire	7	11	2	4
Emploi durable	10	1	3	5
Demandeur d'emploi indemnisé	-	1	-	1
Demandeur d'emploi Non indemnisé	1	8	-	1
Intérimaire	5	3	-	2
Formation / Étude	2	-	-	-
Garantie jeune - CEJ - Service civique	4	7	-	6

68% des jeunes sont en situation d'emploi. Les jeunes se confrontent à un marché locatif très tendu sur l'ensemble des territoires. La situation d'emploi ne suffit plus pour accéder au logement de droit commun, notamment dans le privé qui demandent de plus en plus de garanties.
Les temps d'hébergement en structures transitoires s'allongent car le turn-over dans le parc locatif public est chaque année de plus en plus faible.

Ressources par jeunes

LA ROCHELLE

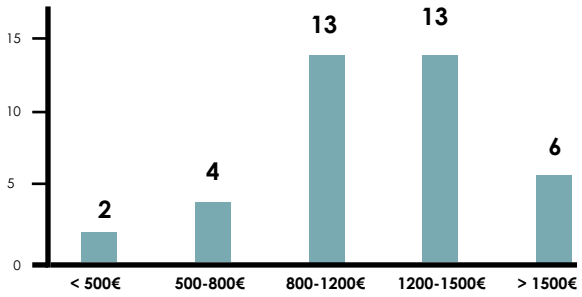

Haute Saintonge

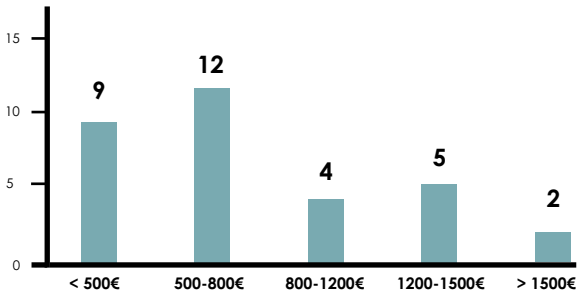

Île d'Oléron

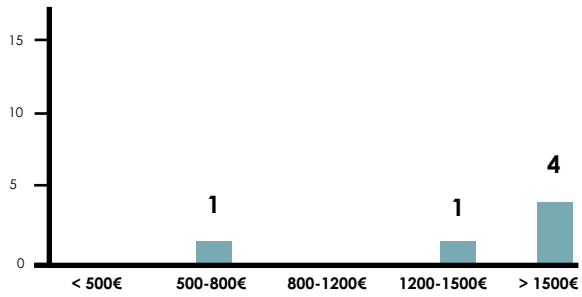

Rochefort Océan

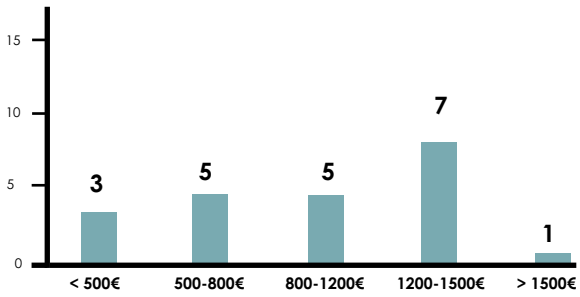

40% des jeunes ont des ressources supérieurs à 1200€/mois. Néanmoins, il est parfois difficile d'accéder au parc locatif privé qui demandent souvent 2 à 3 fois le montant du loyer en ressources mensuelles. Tous les territoires ne sont pas dotés d'une offre locative publique proposant du petit logement de typologie T1 ou T2.

Situations logement à la demande

TERRITOIRES	Sans logement	Hébergement CADA/ Urgence	Hébergement Famille/ parents	Hébergement chez des tiers	Logement autonome	Sortie structures temporaires
LA ROCHELLE	-	8	11	9	3	7
HAUTE SAINTONGE	3	-	12	13	1	3
ÎLE D'OLÉRON	-	2	1	2	1	-
ROCHEFORT OCÉAN	2	4	6	3	1	5
TOTAL	**5**	**14**	**30**	**27**	**6**	**15**

La situation d'hébergement des jeunes au moment de la première rencontre est très souvent précaire. Nous constatons une augmentation des jeunes qui dorment sur les canapés d'amis.

Réponses apportées sur l'ensemble des territoires

LA ROCHELLE

17 sorties de jeunes dans le dispositif d'intermédiation locative du CLLAJ.17 :

- 12 accès au parc social
- 1 Retour chez les parents
- 2 hébergés chez des tiers
- 2 changements de dispositifs

Moyenne d'occupation : 10,7 mois

Ces jeunes hébergés ont un parcours de vie hétéroclite. Avec plusieurs parcours et statuts administratifs, les accompagnateurs se rendent compte de la multitude des situations.

Notre accompagnement s'ajuste au cas par cas et vise l'autonomie des jeunes au sein d'un logement et dans leur vie quotidienne. Il concerne diverses thématiques : le logement, la santé, la travail, l'accès au droit...
Ces jeunes hébergés éprouvent des difficultés à accomplir les démarches administratives courantes, qui parfois imposent des délais stricts, et leur dématérialisation accentue leur complexité.

Leurs histoires de vie mettent en exergue divers constats : des difficultés de compréhension, budgétaires, une absence de soutien familiale ou amicale, des besoins en santé spécifiques. Notre accompagnement personnalisé permet de recenser les divers besoins de chaque jeune puis de les guider.

Certains de ces jeunes étrangers, en venant en France, ont perdus leurs repères sociaux, leur place dans la société, parfois leur diplôme qu'ils ont pu acquérir dans leur pays et qui n'est pas reconnu.

Notre rôle est de valoriser leurs capacités et leurs compétences. Ils nous sollicitent concernant leur droit de séjour, nous leur donnons des explications mais nous sommes limités par la complexité des droits des étrangers. L'accompagnateur logement s'adapte aux besoins des jeunes avec une certaine souplesse et rigueur. Il doit instaurer une relation de confiance et respecter la confidentialité des échanges.

Notre rôle est de s'appuyer sur les liens partenariaux et de les maintenir car ils sont indispensables et déterminants pour l'accompagnement des jeunes. L'articulation de nos pratiques et notre complémentarité sont essentielles pour la cohérence du projet et/ou les besoins des jeunes.

HAUTE SAINTONGE

16 sorties de jeunes dans le dispositif d'intermédiation locative du CLLAJ.17 :

- 1 accès au parc privé
- 3 accès à un autre dispositif CLLAJ sur Bordeaux ou Jonzac
- 12 sorties sur des retours en famille ou des tiers car les ressources des jeunes ne leur permettaient plus d'assumer les frais liés au logement.

Moyenne d'occupation : 4,6 mois

Les 12 sorties en hébergement sont liées à 3 constats :

- Le manque de solutions d'hébergement adaptés pour des situations de jeunes en précarité qui demandent un accompagnement plus conséquent par la part des professionnels du CLLAJ.17. Les jeunes n'arrivent pas à accéder à un emploi durable ou à stabiliser des ressources pérennes, ce qui engendrent des difficultés pour répondre à leurs obligations financières en logement autonome.

- Le territoire est de plus en plus confronté à une augmentation des loyers dans le parc locatif privé, peu de logement dans la parc public accessible au x jeunes (Petite typologie de logements).

- Un contact de l'orientation des propriétaires privés à louer en tourisme notamment pour les curistes.

ÎLE D'OLÉRON

3 sorties de jeunes dans le dispositif d'intermédiation locative du CLLAJ.17 :

- 2 accès au parc privé
- 1 hébergement chez des tiers

Moyenne d'occupation : 11 mois

L'accompagnement d'une fratrie en grande difficultés lors de leurs entrée en logement IML a permis deux accès chez des propriétaires privés avec la construction de deux projets de vie distincts pour les deux sœurs.
La sortie en hébergement pour une autre personne est liée à une situation financière qui ne lui permettait plus d'assumer ses responsabilités d'hébergé.

ROCHEFORT OCÉAN

9 sorties de jeunes dans le dispositif d'intermédiation locative du CLLAJ.17 :

- 3 accès au parc privé
- 3 parc public
- 1 FJT
- 2 retour parents

Moyenne d'occupation : 8,2 mois

En 2023, deux jeunes sont sortis du dispositif IML CLLAJ pour être hébergé chez leur parents. Cette solution est l'aboutissement d'un travail de remédiation des liens familiaux qui avaient engendré jusqu'ici des situations d'errance avec des recours à l'accueil de nuit notamment.

Deux ménages ont pu accéder au parc public, pour l'un grâce au travail de partenariat avec Action Logement et Immobilière Atlantic Aménagement. Pour l'autre c'est le partenariat avec le bailleur social Rochefort Habitat Océan qui lui à permis de connaitre son premier logement autonome.
Trois jeunes se sont saisis de proposition de bailleurs de la bourse au logement du CLLAJ pour accéder au logement privé.

Enfin une troisième jeune a pu accéder au dispositif de résidence sociale Yellome (avant d'entrer trois mois après sur le parc public via Immobilière Atlantic Aménagement).

Projet expérimental jeunes BPI* de mois de 26 ans

*** BPI : Bénéficiaires de la protection internationale)**

Ce projet expérimental a pour objectif d'héberger et d'accompagner des jeunes de moins de 26 ans, bénéficiant de la protection internationale, et accompagnés par la mission locale dans le cadre d'un dispositif tel que la garantie jeune ou le contrat d'engagement jeune.
Le logement est mis à disposition par Rochefort Habita Océan.

L'objectif est d'accompagner ces jeunes de la mise en place d'un projet permettant l'accès à un logement de droit commun dans le parc locatif public.

Le CLLAJ.17 héberge 3 jeunes dans un logement de Type 3 sur la ville de Rochefort.

Bilan qualitatif sur les situations de jeunes

Quatre jeunes BPI (23 ans en moyenne) sont hébergés par le CLLAJ en 2023, orientés par des CADA cet hébergement permet de finaliser les démarches administratives complexes liées à leur état civil (chaque jeune a reçu son titre de séjour en 2023). Cette première phase de l'accompagnement est spécifique, liée à une orientation vers les apprentissages fondamentaux en lien avec l'accompagnement Garantie Jeune (puis CEJ début 2023).

Bien qu'issues d'hébergement accompagné sous forme de colocation, le travail du vivre ensemble est un autre angle spécifique de ce dispositif puisque les jeunes ne se connaissent pas à leur entrée en logement. Un travail en lien avec l'AAPIQ et plus particulièrement sur la dimension des loisirs (salle de sport / AAPIQ) à permis à cette colocation de s'installer dans un quotidien serein.

Sur un autre plan le travail du budget est un axe fort de l'accompagnement, car pour tous, c'est le premier loyer qu'ils aient à honorer malgré des revenus proches des minimas sociaux.
Le travail en lien avec la Mission Locale permet de dépasser l'absence de qualification, et porte rapidement ses fruits puisque deux d'entre eux accède à un CDI et un autre signe un CDDI avec Vivractif. Un quatrième mène à bien sa formation de préparateur de commande avec l'AFTRAL pour embrasser des missions d'interim sur la fin de l'année 2023. Cette évolution positive permet à une personne d'accéder au logement public, servi par l'implication de Rochefort Habitat Océan et une mesure ASLL Accès pour prolonger l'accompagnement.

Malgré l'accès à des situations emplois stable, les jeunes BPI sont en difficulté pour trouver un logement adapté à leur ressources (loyer portant sur 33% de celle-ci). D'autre part ils recherchent une sécurité dans leur démarches, faisant valider chacune d'elles par les accompagnateurs logement (prise de mutuelle, assurance, carte solidaire transport, affiliation carte vitale, déclaration impôt…) même si ceux-ci sont plutôt porté sur l'actualisation des demandes de logement social, la veille sur le portail AL IN d'Action Logement et la tenue du logement.

InterMédiation Locative pour les jeunes en contrat d'engagement jeunes CEJ

Dans le cadre d'un projet expérimental, qui a débuté au cours de l'année 2023, 6 logements en IML sont destinés à des jeunes, suivis par la Mission Locale, ayant signé un Contrat d'Engagement Jeunes.

L'objectif est de permettre aux jeunes de se saisir de la proposition d'un accompagnement croisé pour stabiliser leur situation professionnelle à travers l'accès à un hébergement, proposant des montants de loyers abordables et adaptés aux montants des allocations versées dans le cadre du CEJ.

TERRITOIRES	Nombre de jeunes hébergés	Femme	Homme
LA ROCHELLE	3	3	-
HAUTE SAINTONGE	6	1	5
ROCHEFORT OCÉAN	3	2	1
TOTAL	**9**		

Tous les jeunes étaient dans une précarité logement, en rupture familiale, en hébergement familial avec de grandes tensions, chez des tiers ou sans logement.

Le CLLAJ.17 propose un accompagnement individualisé en les guidant administrativement et financièrement afin de favoriser leur autonomie.

Ce sont des jeunes avec de faibles qualifications, mais qui se mobilisent pour accéder à la formation ou à l'emploi. Néanmoins, ils rencontrent des difficultés à s'y maintenir, et alternent entre inactivité et période d'emploi, accentuant souvent une fragilité professionnelle et financière.

L'on constate une fragilité affective, des manques de repères identitaires qui nous amène à travailler sur le plan de la santé mentale avec des professionnels tel que la maison des adolescents.

Le cumul de ses difficultés engendre une souffrance psychique mais fragilise un projet sur du court terme.

Ce dispositif est aujourd'hui une vraie réponse pour une population de jeunes fragilisés par un environnement peu soutenant.

Sur la Rochelle, une jeune femme est sortie du dispositif pour aller vivre temporairement chez ses parents pour concrétiser à moyen terme un projet d'hébergement en couple.

Sur la Haute Saintonge, un retour domicile parents suite décompensation (problèmes psy); un changement de projet (départ en Pologne); un hébergement familial en gironde pour se rapprocher d'un bassin de l'emploi plus important (Bordeaux).

Sur Rochefort, une jeune femme est sortie pour aller vivre en couple sur un logement privé.

CLLAJ.17
Le logement des jeunes

LE LOGEMENT DES JEUNES

LES LOGEMENTS TEMPORAIRES

Le parc de logement temporaire (PLT)

Le dispositif Parc Locatif Temporaire sert de tremplin à l'accès au logement autonome pour les jeunes de 18 à 25 ans qui sont en insertion professionnelle et qui ont des ressources liées à l'emploi ou à la formation.
Ces logements sont agrées pour percevoir l'Allocation de Logement Temporaire (ALT).

La CLIJ (Commission Locale d'Insertion des Jeunes) est une instance partenariale qui examine les demandes d'hébergement.

Afin de répondre aux besoins des jeunes en matière d'hébergement, le CLLAJ.17 gère 21 logements temporaires dans lesquels les jeunes peuvent rester jusqu'à 6 mois maximum. Une participation financière mensuelle leur est demandée et ils bénéficient d'un accompagnement socio éducatif transversal.
Dans le cadre d'une convention avec le département de la Charente Maritime, 2 logements sont destinés aux jeunes Ex-Mineurs Non Accompagnés Étrangers en contrat jeune majeur.

Les finalités de ce dispositif sont :

- De faciliter l'insertion des jeunes par le logement, qu'ils soient seuls, en couple, avec ou sans enfant,
- De les préparer à la gestion d'un logement autonome sur le plan matériel et économique,
- De les aider dans leurs recherches d'un logement autonome.

L'accès à ces logements est réservé à des jeunes dans une dynamique d'insertion sociale et professionnelle.

Le jeune bénéficie d'un accompagnement individuel dans l'objectif d'envisager une sortie vers du logement de droit commun.

57 jeunes hébergés en logement temporaire / 21 logements

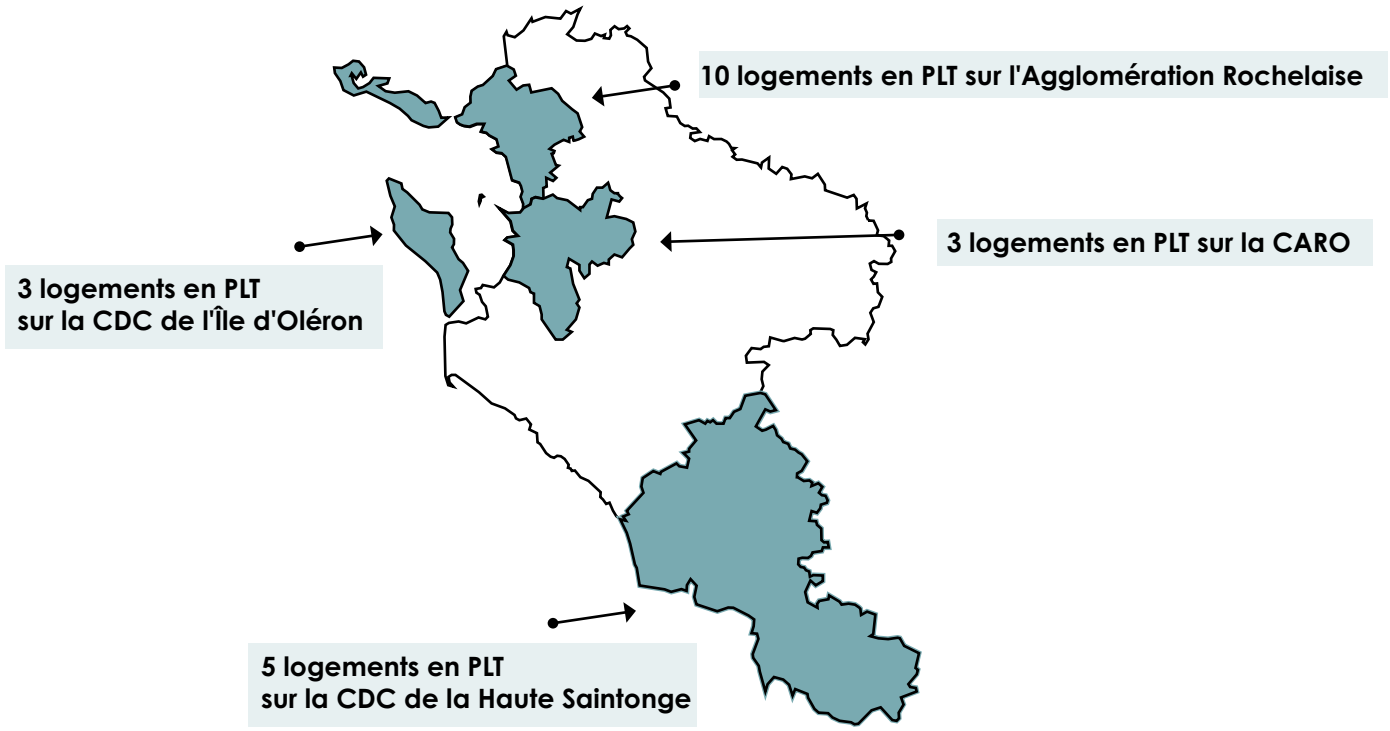

Répartition par sexe

TERRITOIRES	HOMMES	FEMMES
LA ROCHELLE	21	2
HAUTE SAINTONGE	9	6
ÎLE D'OLÉRON	4	6
ROCHEFORT OCÉAN	5	4
TOTAL	**39**	**18**
%	**68%**	**32%**

Situation familiale / Ménages

TERRITOIRES	Célibataire	Couple sans enfant
LA ROCHELLE	23	-
HAUTE SAINTONGE	9	3
ÎLE D'OLÉRON	10	-
ROCHEFORT OCÉAN	9	-
TOTAL	**51**	**3**
Pourcentage %	**94%**	**6%**

Age des jeunes PLT par territoire CLLAJ.17

La Rochelle

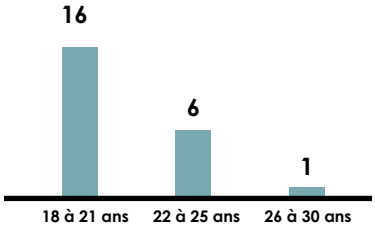

Haute Saintonge

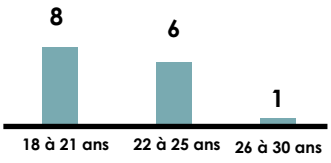

Île d'Oléron

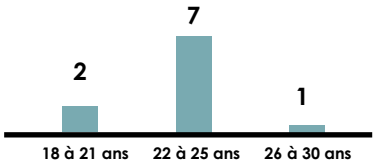

Rochefort Océan

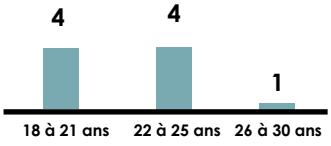

Les Jeunes de + de 25 ans correspondent à des jeunes qui sont entrés en hébergement temporaire avant leur 26ème année.

Prescripteurs

TERRITOIRES	AIO CLLAJ.17	Autres partenaires logement	Associations secteur social	Mission Locale	CCAS Collectivités locales	Autres partenaires emploi	Services du département
LA ROCHELLE	2	9	4	2	1	1	4
HAUTE SAINTONGE	3	-	-	9	1	-	2
ÎLE D'OLÉRON	5	-	-	-	2	2	1
ROCHEFORT OCÉAN	3	-	-	1	2	3	-
TOTAL	**13**	**9**	**4**	**12**	**6**	**6**	**7**

Origine géographique

LA ROCHELLE

Agglomération Rochelaise	20
Quartier Mireuil	1
Département 17	2

HAUTE SAINTONGE

Agglomération Haute Saintonge	13
Autres régions de France	2

ÎLE D'OLÉRON

CDC l'Île d'Oléron	3
Département 17	4
Autres Dépt de la région	2
Autres régions de France	1

ROCHEFORT OCÉAN

Agglomération Rochefort Océan	3
Département 17	1
Autres régions de France	5

Niveau scolaire

TERRITOIRES	Niveau 1 et 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6
LA ROCHELLE	4	19	-	-	-
HAUTE SAINTONGE	4	6	5	-	-
ÎLE D'OLÉRON	-	4	4	1	1
ROCHEFORT OCÉAN	1	1	5	1	1
TOTAL	**9**	**30**	**14**	**2**	**2**

Niveau 1et 2 (Sortie du 1er cycle secondaire ou abandon CAP-BEP)
Niveau 3 (CAP,BEP)
Niveau 4 (BAC)
Niveau 5 (DEUG, BTS, DUT, DEUST)
Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT,Maîtrise, master 1)
Niveau 7 (Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur)

Situations professionnelles des jeunes

TERRITOIRES	LA ROCHELLE	HAUTE SAINTONGE	ÎLE D'OLÉRON	ROCHEFORT OCÉAN
Alternance	6	1	4	6
Emploi Précaire	6	6	3	-
Emploi durable	8	-	2	2
Demandeur d'emploi indemnisé	-	3	1	-
Intérimaire	3	2	-	-
Formation / Étude	-	-	-	-
Garantie jeune - CEJ - Service civique	-	3	-	1

Ressources par jeunes

LA ROCHELLE

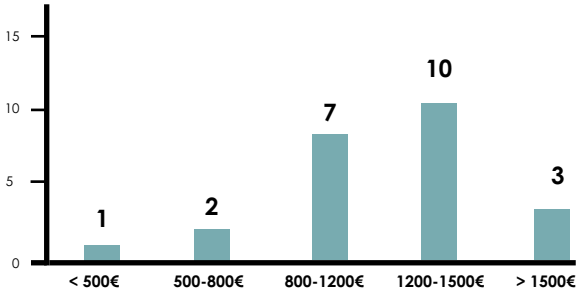

Haute Saintonge

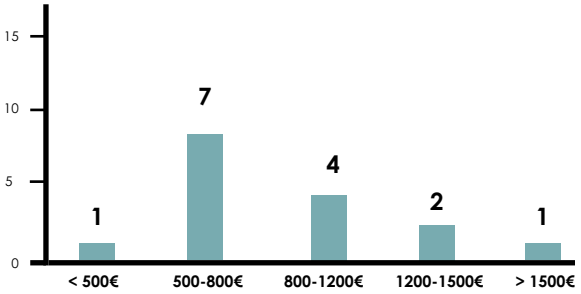

Île d'Oléron

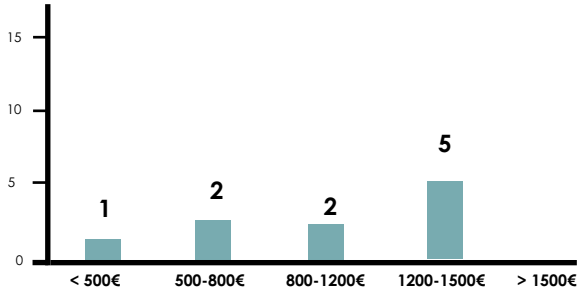

Rochefort Océan

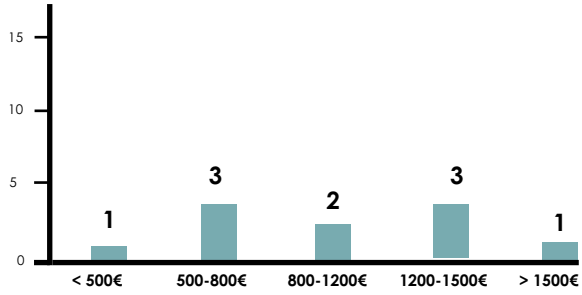

/% des ménages perçoivent des ressources inférieure à 1200€

Situations logement à la demande

TERRITOIRES	Sans logement	Hébergement CADA/ Urgence	Hébergement Famille/ parents	Hébergement chez des tiers	Logement autonome	Sortie structures temporaires
LA ROCHELLE	-	3	1	4	1	14
HAUTE SAINTONGE	-	2	8	3	1	1
ÎLE D'OLÉRON	1	-	6	1	1	1
ROCHEFORT OCÉAN	2	-	3	-	2	2
TOTAL	**3**	**5**	**18**	**8**	**5**	**18**

Réponses apportées sur l'ensemble des territoires

LA ROCHELLE

7 sorties de jeunes dans le dispositif de logements temporaires du CLLAJ.17 :

- 3 accès au parc social
- 1 accès parc privé
- 2 accès en sous locations CLLAJ.17
- 1 hébergement chez un tiers

Moyenne d'occupation : 8,7 mois

HAUTE SAINTONGE

1 sorties de jeunes dans le dispositif de logements temporaires du CLLAJ.17 :

- 1 accès au parc privé
- 1 accès sous location CLLAJ.17
- 6 retour dans la famille ou hébergement chez des tiers

Moyenne d'occupation : 3,3 mois

ÎLE D'OLÉRON

7 sorties de jeunes dans le dispositif de logements temporaires du CLLAJ.17 :

- 1 accès parc social
- 1 accès parc privé
- 2 changement de dispositifs CLLAJ.17
- 1 retours chez les parents
- 2 pour poursuite d'études hors département

Moyenne d'occupation : 7,5 mois

ROCHEFORT OCÉAN

6 sorties de jeunes dans le dispositif de logements temporaires du CLLAJ.17 :

- 3 accès au parc privé
- 1 changement de dispositifs CLLAJ.17
- 1 accès logement transitoire YELLOME
- 1 retour chez les parents

Moyenne d'occupation : 5,4 mois

Sur le territoire de la Rochelle :

Le public « traditionnel » des logements temporaires disparaît au profit de situations plus « complexes » ce qui peut allonger le délai d'hébergement fixé à 6 mois et diminuer le turn-over.

Une majorité des personnes hébergées sont âgées entre 18 et 21 ans, soit 65 % contre 30.5 % en 2023. Elles sont pour la plupart issues des structures d'hébergement où une fin de prise en charge par l'ASE est statuée par l'octroi de leur titre de séjour et se retrouvent avec peu de solutions d'hébergement / logement.

Les rencontres et les échanges se sont multipliés avec les institutions de l'action sociale qui sont en relation avec ce public. Ainsi un réseau de plus en plus riche s'est créé avec les spécificités de chacun dans une logique de mutualisation.

Notre accompagnement social s'inscrit dans un temps long sans pouvoir réellement déterminer une durée de séjour. Il se traduit par la formalisation de certaines demandes (logement, hébergement, prestations, couverture santé, …).
De manière générale, il s'étend autour de la gestion budgétaire et de l'administratif. Durant les diverses rencontres, échanges avec nos jeunes, ils nous évoquent leur parcours personnel, professionnel et familial. Notre objectif est de créer du lien et après plusieurs rendez-vous, les jeunes expriment leurs besoins, leurs craintes, leurs problèmes, leurs limites. Ensemble, nous pouvons travailler des axes de travail et les rendre acteurs de leur parcours de vie en gagnant en autonomie.

Nous constatons l'apparition de certains troubles dont des pathologies psychiques préexistantes comme des syndromes psycho traumatiques. Certains de nos jeunes accompagnés sont particulièrement vulnérables du fait de leur parcours de vie et / ou de leurs expériences traumatisantes qui affectent leur état de santé. De par notre formation, nous pouvons être démunis face à ses situations pour répondre à leurs besoins en termes de santé mentale.

Certains jeunes étrangers ont des situations administratives précaires, en raison de leur statut administratif, qui sont confrontés à une limitation de leurs droits par rapport aux ressortissants nationaux ou aux personnes disposant d'un titre de séjour plus stable. Les bailleurs peuvent avoir des réticences à louer à une personne avec un titre de séjour de courte durée. De plus, leur crainte (risque d'impayés) est la solvabilité des jeunes de moins de 25 ans dont certains ont une situation professionnelle et financière précaires.

Une difficulté qui ressort, est le manque de logements sur le territoire qui persiste. Cette saturation de logements autonomes de droit commun, dont le temps d'attente est long, entraine un engorgement des dispositifs d'hébergement.
Une majorité de ces jeunes sont peu mobiles. La proximité des transports en commun est indispensable pour leur mobilité professionnelle. La localisation du logement est donc très importante pour eux.
Le parc privé reste difficilement accessible pour les jeunes, les conditions d'accès imposées par les bailleurs leurs sont défavorables.

Sur le territoire de la Haute Saintonge :

87% des jeunes logés au sein du PLT était en situation d'hébergement (tiers, urgence ou familial) au moment de leur demande.

Seulement un jeune logé dans le cadre d'une colocation mais qui devait rapidement trouver une autre solution d'hébergement.

C'est très régulièrement faute d'autres solutions d'hébergement, que les jeunes se rapprochent du CLLAJ.17 pour les aider à trouver des solutions. Ce sont souvent des jeunes en ruptures familiales pour lesquels le CLLAJ intervient comme un tremplin pour stabiliser leur situation ou la faire évoluer avant un accès au logement.

8 jeunes sont sortis du PLT cette année, un accès au logement autonome, un changement de dispositif CLLAJ.17 et 6 hébergements familiaux ou tiers à la sortie de ce dispositif. On observe une augmentation du nombre de sorties à mettre en lien avec le nombre de places disponibles dans ce cadre sur cette année 2023.

La moyenne d'occupation sur ce dispositif était de 3.3 mois.

Également, on observe une moyenne d'occupation en diminution cette année. Ceci est à mettre en lien avec le dispositif (3 mois renouvelable une fois) mais également avec les situations présentes sur cet hébergement sur cette année. Pour certains, ce délai a permis de se rendre compte que la situation du jeune ne permettait pas de travailler vers un accès de droit commun. Pour d'autres, cela a été seulement un tremplin pour accéder à un nouveau logement. Ce dispositif a alors pleinement rempli sa fonction en servant de tremplin.

Sur le territoire de l'Île d'Oléron :

7 jeunes sont sortis du dispositif de logement temporaire CLLAJ.17 sur le territoire de l'Île d'Oléron.

1 jeune a obtenu un logement dans le parc privé, lui permettant de se stabiliser pour poursuivre ses études longues sur Oléron.

2 jeunes (couple) ont accédé à un logement sur un autre dispositif (Sous Location) du CLLAJ.17 afin d'évoluer dans leur parcours logement au sein de l'association.

1 autre jeune a accédé à un logement autonome du parc public. Son passage en hébergement PLT lui a permis d'appréhender l'entretien du logement, les gestes de la vie quotidienne ainsi que la gestion administrative et budgétaire. Il est en CDI et souhaitait s'installer durablement sur Oléron.

2 jeunes ont quitté le logement du CLLAJ.17 pour s'installer sur un autre territoire dans le cadre de leurs études.

1 jeune est retournée chez ses parents qui avait besoin de ce laps de temps pour reprendre sa recherche d'emploi. Cette expérience de logement lui permettra d'être mieux préparée dans sa futur recherche de logement (connaissance des démarches, des dispositifs d'aide, de gestion du budget...).

7,5 mois d'occupation moyenne en 2023 contre 5,7 mois en 2022. Cependant les sorties ont été plus favorables avec exclusivement des accès en logement autonome pour les jeunes souhaitant restés sur le territoire.

Sur le territoire de Rochefort Océan :

Trois personnes accèdent au logement privé suite à leur séjour en PLT. Une solution d 'hébergement stable leur permettant de réunir les meilleures conditions pour s'installer sur leur poste au terme de leur apprentissage ou de leur période d'essai.

Une autre apprentie accède à la résidence sociale Yellome jusqu'à la fin de son apprentissage.

Enfin une personne en service civique retourne dans sa famille pour prolonger ses études en dehors de la région.

Le parc locatif temporaire permet à 6 jeunes de finaliser leur apprentissage (dont un en master professionnel) ou leur service civique sur des temps très courts (moins de six mois).

Cette dynamique induit un accompagnement très rythmé (trois jeunes se succédant sur chaque logement en 2023). L'implication des jeunes logés permet l 5 accès à des solutions logement adaptées.

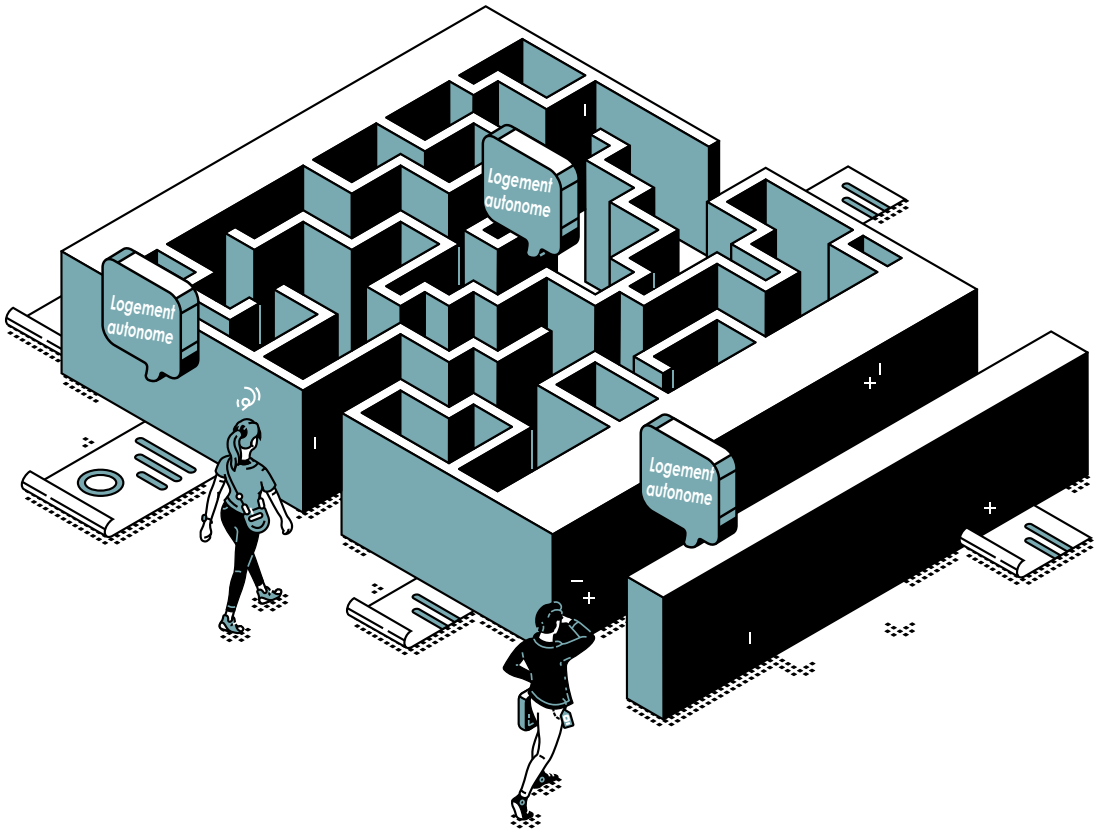

L'hébergement de jeunes Mineurs Non Accompagnés (MNA)

Le CLLAJ.17 collabore étroitement avec le département de la Charente Maritime sur la problématique des jeunes Mineurs Non Accompagnés.
3 logements de type 3 permettent l''hébergement de jeunes en colocation, 2 logements sur La Rochelle et un logement sur Rochefort.
Il s'agit de jeunes sortant de structures d'accueil ayant signé un contrat jeune majeur.

L'objectif est d'accompagner ces jeunes dans l'élaboration d'un projet logement cohérent et durable.

En 2023, le CLLAJ.17 a accompagné **8 jeunes** dans ce cadre.

Profil jeunes MNA	TOTAL
Hommes célibataires sans enfant	**8**
Âgés entre 18 et 21 ans	**8**
Apprentissage Un demandeur d'emploi indemnisé	**7** **1**
Rémunération entre 800 et 1200€	**8**

Réponses apportées

RÉPONSES APPORTÉES	TOTAL	%
Accès parc social	**4**	**80%**
Accès dispositif CLLAJ.17	**1**	**20%**
Nombre Total	**5**	**100%**

Moyenne d'occupation : 10,6 mois

La Rochelle :

Concernant la prise en charge des jeunes majeurs, nous observons une grande homogénéité des profils, même sexe, même groupe d'âge, même formation d'apprentissage et même prescripteur.

Notre accompagnement socio-éducatif de ce public est très spécifique. En effet, les jeunes pris en charge ont un parcours souvent très complexe et traumatique qui se traduit par des difficultés dans leur projet de vie (souffrance psychologique, incompréhension des démarches administratives, ...).

Ce sont des jeunes particulièrement isolés malgré une bonne insertion globale sur le territoire depuis leur arrivée en France. L'accompagnement est donc par conséquent renforcé et soutenu.
Pourtant, ce public cumule en parallèle plus de difficultés d'accès au logement autonome que les autres jeunes accompagnés. Leurs ressources sont plus faibles avec leur statut d'apprenti et subissent davantage de discrimination que toute autre personne.

Cette année, nous avons pu renforcer notre partenariat avec les bailleurs publics, sensible à ce public pour favoriser leur relogement.

Rochefort Océan :

En Aout 2023, une convention avec le département permet la mise en place d'une colocation de deux places, gérée par le CLLAJ et pilotée par le service MNA du département. La proposition d'un logement de type 3 par le bailleur social Rochefort Habitat Océan permet une mise en œuvre rapide du dispositif. L'hébergement est adapté aux ressources des jeunes, puisqu'il correspond à une redevance s'élevant à 10% des revenus du jeune. La période d'accueil des personnes est calquée sur la durée de leur contrat jeune majeur.

Le dispositif accueille deux jeunes MNA (en contrat jeune majeur) orienté par le département. En aout deux jeunes âgés de vingt ans entrent sur le logement. Ils sont tous deux connus du CLLAJ.17 par le travail de liaison de l'association avec les associations d'accueil des MNA (ADSEA, ESCALE) sur le territoire. Ce travail avait permis de trouver un logement sur le parc privé à l'un des jeunes, mais un accident de vie a mis à mal cette autonomie. Le passage par la Colocation MNA CLLAJ lui permet de conserver un situation logement malgré une absence de revenus salariés. Pour l'autre jeunes, il s'agit d'intégrer une étape entre sa sortie du dispositif d'accueil MNA et son premier logement autonome. Cette étape est nécessaire au maintien de son apprentissage.

Les deux jeunes réinvestissent rapidement les acquis tirés de leur accueil précédent sur les dispositifs MNA, ainsi le travail d'intégration du logement est facilité et rapide. L'accompagnement se focalise sur le budget afin de générer l'épargne nécessaire à un futur accès sur le parc locatif. L'autre trait est d'intégrer les démarches de recherche de logement (demande/actualisation Visale, demande de logement social, demande AL IN, demande résidence sociale). Deux mois après leur entrée, l'accompagnement se double d'une prospection étayée dans le parc privé.
Cette dynamique est servie par le sérieux des jeunes accueillis, le jeune en apprentissage adhérant à l'accompagnement et l'autre jeune en contractualisant un CEJ puis récemment un contrat d'apprentissage avec Airbus.
Après une poignée de mois sur le dispositif, chacun s'est doté des clefs d'un possible accès au parc locatif.

CLLAJ.17
Le logement des jeunes

LE LOGEMENT DES JEUNES

LES SOUS LOCATIONS

La sous location

Le CLLAJ.17 gère 30 logements en sous-location sur le département de la Charente Maritime.
13 logements sont subventionnés dans le cadre d'une convention avec le conseil départemental pour exercer une médiation locative en faveur d'un public défavorisé (cadre du PDALHPD).

Les jeunes accueillis dans le cadre de la sous location/bail glissant doivent être âgés de 16 à 30 ans et percevoir des ressources suffisantes pour l'accès à un logement autonome. Les demandes de logement en sous-location/bail glissant sont étudiées en interne par les équipes de professionnels du CLLAJ.17.

La durée du contrat de sous-location est de 6 mois renouvelable 2 fois. Pendant cette période, plusieurs thèmes seront abordés et travaillés : les droits et obligations du locataire, la gestion du budget, la situation administrative, l'entretien du logement, l'emploi/la formation, la santé… Un travail en lien avec les partenaires est indispensable afin de répondre à l'ensemble des problématiques du jeune.

Ce type de dispositif s'inscrit dans le parcours résidentiel du jeune afin de lever les principaux freins à l'accès d'un logement de droit commun.

90 jeunes hébergés en sous location

30 logements

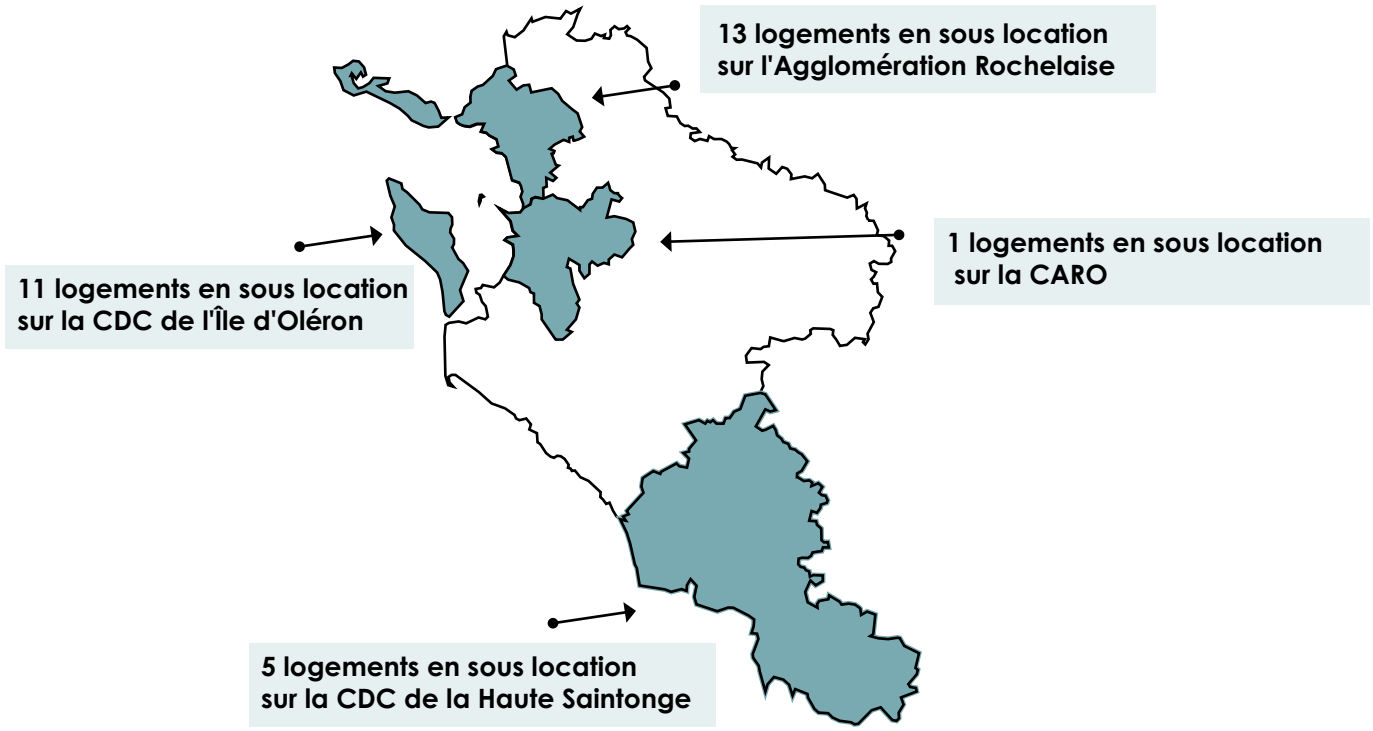

Répartition par sexe

TERRITOIRES	HOMMES	FEMMES
LA ROCHELLE	22	6
HAUTE SAINTONGE	9	7
ÎLE D'OLÉRON	22	18
ROCHEFORT OCÉAN	4	2
TOTAL	57	33

Situation familiale / Ménages

TERRITOIRES	Célibataire	Famille monoparentale	Couple sans enfant	Couple avec enfant
LA ROCHELLE	20		4	
HAUTE SAINTONGE	4	2	3	2
ÎLE D'OLÉRON	19	1	5	5
ROCHEFORT OCÉAN	-	-	2	1
TOTAL	**43**	**3**	**14**	**8**
Pourcentage %	**64%**	**4%**	**22%**	**10%**

Age des jeunes AIOA par territoire CLLAJ.17

La Rochelle

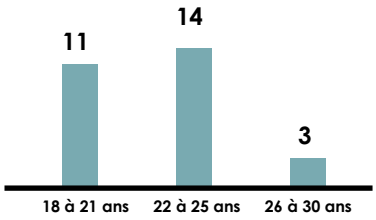

Haute Saintonge

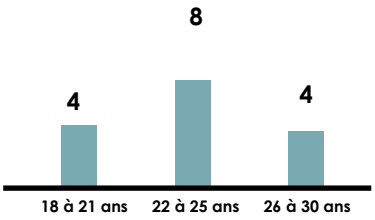

Île d'Oléron

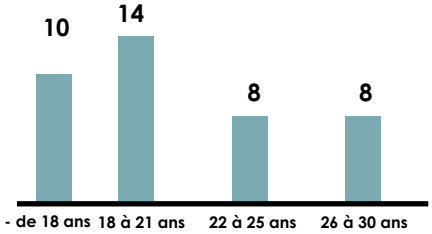

Rochefort Océan

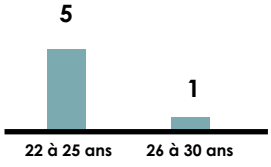

Prescripteurs

TERRITOIRES	AIO CLLAJ.17	Autres partenaires logement	Associations secteur social	Mission Locale	CCAS Collectivités locales	Autres partenaires emploi / Formation	Services du département
LA ROCHELLE	10	5	5	3	3	-	2
HAUTE SAINTONGE	8	-	1	3	-	-	4
ÎLE D'OLÉRON	13	-	-	3	8	16	-
ROCHEFORT OCÉAN	4	2	-	-	-	-	-
TOTAL	**35**	**7**	**6**	**9**	**11**	**16**	**6**
%	**39%**	**8%**	**7%**	**10%**	**12%**	**17%**	**7%**

Origine géographique

LA ROCHELLE

Agglomération Rochelaise	18
Quartier prioritaire	7
Département 17	3

HAUTE SAINTONGE

Agglomération Haute Saintonge	13
Département 17	1
Autres régions de France	21

ÎLE D'OLÉRON

CDC l'Île d'Oléron	15
Département 17	7
Autres départ. de la région	7
Autres régions de France	11

ROCHEFORT OCÉAN

Agglomération Rochefort Océan	4
Autres régions de France	2

Niveau scolaire

TERRITOIRES	Niveau 1 et 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7
LA ROCHELLE	-	20	5	1	2	-
HAUTE SAINTONGE	3	8	5	-	-	-
ÎLE D'OLÉRON	10	12	9	2	5	2
ROCHEFORT OCÉAN	2	1	3	-	-	-
TOTAL	**15**	**41**	**22**	**3**	**7**	**2**

Niveau 1et 2 (Sortie du 1er cycle secondaire ou abandon CAP-BEP)
Niveau 3 (CAP,BEP)
Niveau 4 (BAC)
Niveau 5 (DEUG, BTS, DUT, DEUST)
Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT,Maîtrise, master 1)
Niveau 7 (Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur)

Situations professionnelles des jeunes

TERRITOIRES	LA ROCHELLE	HAUTE SAINTONGE	ÎLE D'OLÉRON	ROCHEFORT OCÉAN
Alternance	9	2	5	-
Emploi Précaire	7	6	13	2
Emploi durable	7	-	8	-
Demandeur d'emploi indemnisé	1	-	2	1
Demandeur d'emploi Non indemnisé	1	7	-	1
Intérimaire	3	-	-	-
Formation / Étude	-	-	11	2
Garantie jeune - CEJ - Service civique	-	1	1	-

Ressources par jeunes

LA ROCHELLE

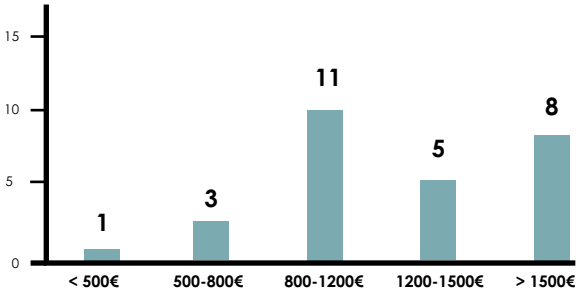

Haute Saintonge

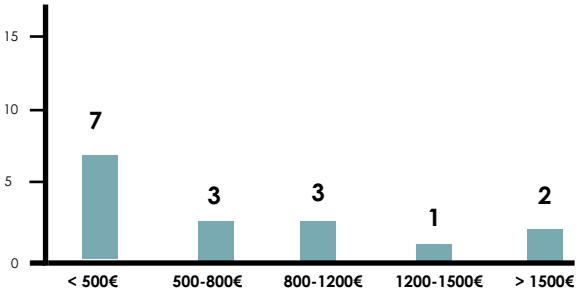

Île d'Oléron

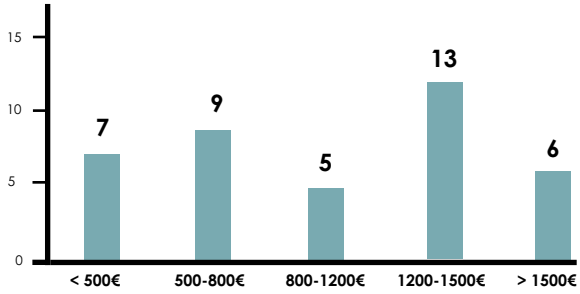

Rochefort Océan

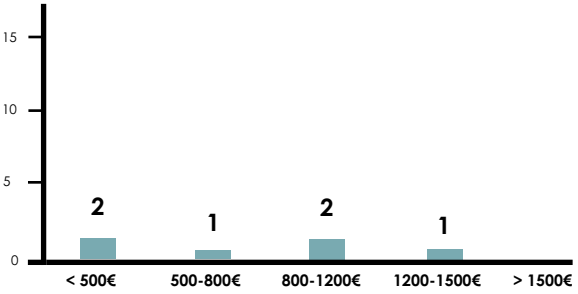

Situations logement à la demande

TERRITOIRES	Sans logement	Hébergement CADA/ Urgence	Hébergement Famille/ parents	Hébergement chez des tiers	Logement autonome	Sortie structures temporaires
LA ROCHELLE	-	2	7	7	6	6
HAUTE SAINTONGE	-	-	10	1	4	1
ÎLE D'OLÉRON	1	-	25	2	10	2
ROCHEFORT OCÉAN	-	-	2	1	3	-
TOTAL	**1**	**2**	**44**	**11**	**23**	**9**

Réponses apportées sur l'ensemble des territoires - 46 Sorties/68 Ménages

LA ROCHELLE

11 sorties de jeunes dans le dispositif de sous location du CLLAJ.17 :

- 10 accès au parc social
- 1départ pour une saison hivernal de plusieurs mois

Moyenne d'occupation : 12,3 mois

Ce dispositif de sous location comprend les sous-locations avec ou sans baux glissants et les sous locations « classiques ».

28 jeunes ont été accompagnés accompagnées au sein de ce dispositif. ces jeunes montrent une autonomie suffisante, tant dans la vie quotidienne que financièrement, afin de vivre en autonomie dans un logement et subvenir à ses besoins.

Les principaux freins à lever sont liés aux démarches administratives, souvent variées et complexes pour ce jeune public qui, en majorité, n'a jamais vécu seul en logement. Ce dispositif permet une « mise en situation » de statut de locataire : respect des obligations et droits du locataire, paiement de la caution et du loyer, ouverture des droits CAF, souscription contrat d'énergie…

Ce dispositif nécessite un minimum de ressources financières afin de permettre de répondre aux frais liés à un logement et de rechercher une solution de sortie. Cela explique le grand nombre de personne en emploi.
On constate toutefois que 82 % de ces derniers sont en emploi précaire, en formation ou sans emploi.
De fait, 72 % perçoive le SMIC ou moins que le SMIC.

Les principaux axes d'accompagnements sont :

- L'administratif : pièce d'identité, avis d'imposition, accès aux droits (CAF, mutuelle, assurance maladie…), ouverture des comptes en ligne…
- le projet logement : demande HLM, Syplo, Al In et suivis, liens avec bailleurs, savoir habiter (veille à la consommation d'énergie, entretien, respect du voisinage…)
- le budget : aide à la gestion d'un budget présent et futur, priorisation des dépenses, anticipation des frais…

Les principales aides sollicitées sont liées au logement (Aide au Logement CAF, Fonds d'Aide aux Jeunes…), bien qu'aucune aide ne soit exclue lorsque la personne présente un besoin et/ou un droit.

En 2023, 11 jeunes sont sortis du dispositif sous-location. La durée moyenne de ces hébergements est de 13 mois. 100 % des personnes relogés ont obtenu l'attribution d'un logement du parc HLM (1 personne est partie pour un travail saisonnier). Ce chiffre confirme que l'accès aux logements du parc privé est très difficile à la Rochelle et la CDA.

Nous constatons une baisse significative de l'aide au logement de la CAF, liée à la prise en compte des ressources N-1 , des ressources des 12 derniers mois et des ressources du mois d'entrée. La prime d'activité peut venir compenser la perte de l'aide au logement. Toutefois, il faut être Français ou bénéficiaire de la protection subsidiaire ou posséder un titre de séjour depuis plus de 5 ans, ce qui n'est pas le cas pour une grande partie des jeunes hébergés en sous location. Il est donc fréquent que l'aide au logement soit faible ou absente, sans pouvoir bénéficier de la prime d'activité. Aussi, l'accès à un logement du parc privé, lorsque la personne perçoit environ un SMIC, devient compliqué, à la Rochelle et dans la CDA.

HAUTE SAINTONGE

8 sorties de jeunes dans le dispositif de sous location du CLLAJ.17 :

- 2 accès parc social
- 3 accès parc privé
- 1Retour famille
- 1 changement de dispositif hébergement

Moyenne d'occupation : 5,6 mois

Suite à des changements de dispositifs et la prise de nouveaux logements, nous avons eu en tout 7 logements sur ce dispositif sur l'année 2023.

Aujourd'hui, nous avons désormais plus que 5 logements relevant du dispositif de sous location sur le territoire de Haute-Saintonge.

Sur cette année 2023, 16 jeunes ont été logés dans ces 7 logements soit 6 jeunes supplémentaires par rapport à 2022.

Le CLLAJ.17 a cherché à diversifier la typologie de logements pour répondre aux besoins des jeunes du territoire, à une jeunesse aux compositions familiales variées.

Ce dispositif a permis de stabiliser des situations de jeunes qui n'arrivaient pas à trouver une solution de logement autonome de droit commun.

L'accompagnement du CLLAJ.17 permet de prendre en compte le projet global des ménages afin de personnaliser des réponses adaptées aux difficultés rencontrées.

Les démarches administratives et financières sont récurrentes maison travail sur le savoir habiter est également important dans l'élaboration d'un futur projet logement.

ÎLE D'OLÉRON

24 sorties de jeunes dans le dispositif de sous location du CLLAJ.17 :

- 1 accès parc social glissement de bail avec atlantic aménagement
- 11 accès parc privé
- 7 retours chez les parents
- 2 changements de dispositif CLLAJ.17
- 3 accès en logements transitoires

Moyenne d'occupation : 7 mois

On peut remarquer en 2023, une nette baisse des sorties positives vers le logement du parc social (1 couple contre 5 jeunes en 2022). De plus, il s'agit d'un glissement de bail.
Ceci peut s'expliquer par moins de mise en service de logements sociaux sur Oléron et peu de turn-over sur ces logements.

Par contre, 11 jeunes au total ont accédé à un logement du parc privé contre 4 en 2022.
Dont 5 jeunes sur le continent : 1 pour mobilité professionnelle et 4 dans le cadre de leurs études.
6 jeunes ont quant à eux pu accéder au parc privé sur Oléron, leur permettant de réaliser leur envie de se maintenir sur le Territoire.

Les retours chez les parents (7) correspondent dans la majorité des situations à une fin de scolarité au CEPMO. Ou encore à une fin de saison estivale qui permettra au jeune de reprendre ses études ou bien une recherche d'emploi. . Ce parcours logement leur aura apporté une 1ère expérience dans la gestion d'un logement (informations sur les aides, entretien, comportement en tant que locataire...) qui leur servira dans leur parcours locatif futur.

A noter cette année, 3 jeunes qui ont accédé à un logement étudiant (type CROUS, FJT...) pour la poursuite de leur cursus scolaire.

Le nombre de mois d'occupation est resté le même que l'année dernière (7 mois contre 6,9 mois en 2022). Ceci s'explique par l'occupation des logements par des saisonniers mais aussi par le nombre d'accès logement vers le parc social qui a été important.

ROCHEFORT OCÉAN

3 sorties de jeunes dans le dispositif de sous location du CLLAJ.17 :

- 3 accès au parc privé

Moyenne d'occupation : 11,3 mois

Le dispositif sous location département a permis à deux ménages de mener leur projet.
Pour le premier couple qui a occupé le T2 sur Tonnay Charente, le projet était tourné vers l'accès à des stages dans le cadre de leur formation professionnelle. Bénéficiant d'une bourse de la région pour l'un et de droit pôle emploi à la formation pour l'autre, leur budget s'est révélé insuffisant pour trouver un logement sur le territoire désiré et rapidement qui plus est. En menant leur stage de troisième année à terme et dans de bonnes conditions, chacun a obtenu son diplôme. A noter que l'un d'eux a pu poursuivre son expérience sur son lieu de stage vers son premier CDI. L'accompagnement du CLLAJ a permis au couple de mener à bien sa recherche de logement de droit commun et de s'y établir avant même la fin de sa formation.

Pour le second couple, après une demande de logement sociale, une demande de logement d'extrême urgence, le couple s'est saisi de la proposition de sous location départementale. Cette solution leur a permis de quitter un hébergement sur-occupée où le ménage était confronté quotidiennement à la toxicomanie. Cette décision leur a permis d'accueillir leur premier enfant dans un contexte serein. Monsieur est sorti du dispositif RSA pour entrer sur un emploi d'insertion. Depuis il tient cette solution comme le logement avec sérieux. Cependant des problèmes de mobilité amène le couple a refusé le bail glissant au profit d'une recherche de logement sur la commune de Rochefort. En effet, madame étant non francophone elle investi les cours de langue de l'AAPIQ et souhaite avoir accès à la crèche pour investir son projet professionnel par la suite.

CLLAJ.17
Le logement des jeunes

LE LOGEMENT DES JEUNES

DISPOSITIF JEUNES CCAS ACCOMPAGNEMENT CLLAJ.17

Dispositif jeunes CCAS

Dans le cadre d'une convention partenariale, le CLLAJ.17 de La Rochelle assure l'accompagnement social de jeunes (18 – 25 ans) hébergés dans deux logements du dispositif jeunes CCAS.

Les deux logements sont meublés et situés :

- 270 avenue Carnot, Apt n°1, 17 000 La Rochelle. Il s'agit d'un grand studio meublé dont le CCAS est locataire principal. Le CCAS assure la gestion locative de cet appartement.

- 6 rue pernelle, 17 000 La Rochelle. Il s'agit d'un T1 meublé dont le CLLAJ.17 est locataire principal. Le CLLAJ.17 assure la gestion locative de ce logement.

Les demandes de candidatures sont étudiées par le CCAS de La Rochelle. Les situations des jeunes sont discutées en CLIJ (Commission Locale d'Insertion des Jeunes). Le jeune rencontre les référents du dispositif jeunes CCAS et un référent du CLLAJ.17. Ce moment permet d'infirmer ou de confirmer une entrée dans un appartement, d'expliquer le cadre de l'accompagnement et le rôle de chaque structure avant toute entrée en logement.

L'accompagnement social effectué par le CLLAJ.17 a pour objectif de trouver une solution de logement ou d'hébergement adaptée à la situation du ou des jeunes bénéficiant du dispositif.

Un accompagnement global est proposé :

- Accompagnement dans les démarches administratives :
- Actualisation de la situation du jeune (Centre des impôts, Santé …) et ouverture des droits,
- Inscription et/ou actualisation des demandes dans le parc public.
- Accompagnement dans la gestion financière : Travail sur le budget lié au logement et anticipation d'un futur budget.
- Lien avec les référents du dispositif jeune, des partenaires sociaux et avec ceux de l'insertion professionnelle.
- Accompagnement à l'accès au logement autonome (Financement, ouverture des droits, etc…).

Cet accompagnement est indispensable pour permettre aux jeunes de rester dans une dynamique d'insertion sociale et professionnelle.
De plus, il permet un apprentissage à l'autonomie indispensable pour accéder au logement de droit commun.

En quelques chiffres :

Profil des jeunes

4 jeunes célibataires sans enfant	**3**	**1**

18 - 21ans	**3**
22- 25 ans	**1**

EMPLOI	**RESSOURCES**
service civique : 1	600€/MOIS
Contrat d'apprentissage : 1	800€/mois
Intérimaire : 1	1300€/mois
CEJ : 1	528€/mois

Situations logement à la demande

Fin d'hébergement Don Bosco	Fin d'hébergement ARHPEJ	Fin d'hébergement Hôtel Les platanes
1	2	1

Durée hébergement et situation du jeune

270 Avenue Carnot :

Période d'hébergement 10/06/2022 à 27/03/2023 – durée d'hébergement 9 mois

Avant l'entrée dans le logement, le jeune était accompagné par la mission locale dans le cadre du contrat engagement jeune. Dès son entrée en logement, il a commencé un emploi (CDD temps plein comme conseiller à la CPAM).
Des arrêts maladies vont vite apparaître, répercussion d'un stress au travail.
Dès les premières visites au logement, le jeune évoque des problèmes de santé : présence de syndrome apparenté à Diogène, de trouble autiste, dépression qui entraînent une négligence de l'hygiène matérielle, des achats compulsifs, la non évacuation des déchets, l'entassement des affaires.

Il est suivi sur la santé par un psychiatre, mais les rendez-vous ne sont pas honorés. La prise de traitement (anxiolytique) est instable dès qu'une sensation de mieux être est présente. Le jeune a été hospitalisé en 2020, n'a pas eu de suivi entre 2020 et 2022.

Afin de le soutenir dans son quotidien, l'accompagnatrice proposera un support pour réaliser des objectifs simples pour évaluer l'évolution du jeune dans son projet de vie (prise de rdv médecin et psychiatre, achat de petits équipements comme des portants pour ranger les vêtements). La notion de fatigabilité ne permettait pas aux jeunes d'être disponible, les rendez-vous proposés devaient être concis. Pour un maintien dans le logement et une veille sur l'entretien, la majorité des rendez-vous était programmé dans le logement, néanmoins l'apparition de nuisibles (cafards) sont apparus.

En parallèle, le lien avec le service information Handicap du CCAS va se réaliser pour accompagner monsieur sur la santé pour instruire un dossier MDPH pour obtenir une reconnaissance RQTH en vue d'une adaptation au poste professionnel et une allocation adulte handicapé.
La rencontre du médecin conseil suite à un arrêt maladie aboutira sur une validation d'un mi-temps thérapeutique.
La sortie du logement CCAS aboutira sur un logement d'une petite superficie, studio avec un bailleur social, Domofrance.
Une mesure ASLL de 3 mois permettra de l'aider dans son aménagement.

Le jeune a identifié les bénéfices de l'accompagnement qui lui ont permis de stabiliser son projet de vie et l'accès au logement de droit commun.

270 Avenue Carnot :

Période d'hébergement 29/03/2023 à 13/10/2023 – Durée d'hébergement 6 mois

Jeune (ancien MNA) en contrat d'apprentissage, sortant d'une structure d'hébergement.

L'hébergement proposé va lui permettre de se maintenir en formation, et de continuer à être accompagner sur :

- **Sa situation administrative :**

- Un travail de mise en lien avec l'employeur, après la date de fin de droit de la complémentaire santé solidaire pour obtenir une mutuelle d'entreprise, et mettre à jour toutes les informations nécessaires sur le compte ameli.

- Un accompagnement pour obtenir tous les éléments indispensables pour préparer un futur accès au logement autonome (avis d'imposition, renouvellement titre de séjour).

- **la gestion budgétaire :**

- L'ouverture des droits à la CAF avec la prime d'activité, la constitution d'un budget pour se préparer au projet logement autonome.

Le début de l'accompagnement portera vers une inscription à l'association Parler Français pour améliorer sa compréhension du français qui était fragile (l'évaluation portera à 15 heures de français avec un bénévole).
Au cours de sa formation, son employeur lui proposera un CDI en avril 2023.

Après 6 mois d'hébergement au CCAS, l'accompagnement se poursuivra dans une optique de continuité de parcours résidentiel au sein du CLLAJ.

Une entrée en intermédiation locative permettra à ce jeune de poursuivre son apprentissage de futur locataire dans l'objectif d'accéder au logement autonome.

6 rue Pernelle :

Période d'hébergement du 21/12/2022 au 15/05/2023. Durée d'hébergement 5 mois

Jeune en activité professionnelle liée à des missions intérimaires renouvelées toutes les semaines.
Cet accès à l'hébergement permet de sortir de l'instabilité et de l'insécurité de ces précédentes solutions précaires chez des tiers.
Cela va lui permettre de dormir sereinement, de maintenir son emploi, de stabiliser ses repères.

Il adhère à l'accompagnement, il est demandeur pour comprendre et faire évoluer sa situation liée au logement.

Après un temps d'évaluation dans le logement, des conseils sur l'entretien du logement, et sur la gestion de l'énergie liée à des montants de factures importants, l'accompagnement sera renforcé sur l'administratif lié à ses difficultés de compréhension et le savoir vivre dans le logement.

Son parcours très favorable en quelques mois va lui permettre d'accéder à un logement en IML au CLLAJ le 11 mai 2023.

6 rue Pernelle :

Période d'hébergement du 31/05/2023 au 31/12/2023. Hébergement toujours en cours...

10 jours après la signature du contrat d'hébergement, le jeune demande à être soutenu pour contacter un psychiatre.
L'accompagnement majeur de la situation s'orientera très vite sur la santé mentale.

Les premières rencontres se concentrent sur la prise de rendez-vous avec des professionnels de la santé :
- un psychiatre du CMPP pour le suivi du traitement antipsychotique et antidépresseur,
- la MDAJA Maison des adolescents et des jeunes adultes,
- un suivi avec le CCAS est également mis en place pour instruire une demande AAH,
- des rendez-vous pour une prise en charge par le service médical CAP REHAB,
- un bilan neuro psychologue pour un diagnostic complet.

Le jeune vit aussi une transformation de son identité avec notamment des démarches pour changer sa carte d'identité.

Le jeune a bénéficié d'un accompagnement sur l'insertion professionnelle avec la mission locale, puis avec GAIA 17 en adéquation avec sa reconnaissance RQTH.
En septembre, il a signé un CDD à temps partiel comme caissier. Face à l'anxiété du poste et le relationnel aux clients, les arrêts maladies se sont succédés à partir de novembre entraînant un isolement dans son logement.
Lors des visites à domicile, le jeune a évoqué un réel mal être se traduisant par des envies suicidaires.

Le travail s'est porté sur l'acceptation du jeune sur sa santé mentale pour orienter son projet vers une prise en charge en appartement de coordination thérapeutique avec la structure GAIA 17.

Un renforcement des visites à domicile et un accompagnement physique pour les rendez-vous extérieurs a permis une remobilisation du jeune sur des actes de la vie quotidienne en partenariat avec le service jeune du CCAS.

Un dossier pour une entrée en appartement thérapeutique est en cours avec un accès probable en avril 2024.

CONCLUSION :

L'année 2023 montre que les problématiques de santé mentale sont de plus en plus présentes dans les situations des jeunes hébergés.
L'accompagnement conjoint avec les travailleurs sociaux du dispositif jeunes CCAS permet un réel soutien aux situations de jeunes tout en développant le réseau de partenaires.

Un travail au plus près des difficultés des jeunes permet de répondre avec des solutions adaptées à chaque situations.

CLLAJ.17
Le logement des jeunes

LE LOGEMENT DES JEUNES

RÉSIDENCE SOCIALE JEAN BART

Résidence sociale "JEAN BART "

Le CLLAJ.17 gère 10 logements au sein de la résidence sociale JEAN BART.
Elle est constitué de 6 logements de type 3 et 4 logements de type 2.

Nous avons hébergé 17 jeunes (19 ménages) en 2023.

Répartition par sexe

	HOMMES	FEMMES
TOTAL	7	10

Situation familiale / Ménages

Situation familiale	Célibataire	Famille monoparentale	Couple avec enfant
TOTAL	**5**	**8**	**2**
Pourcentage %	**33%**	**53%**	**14%**

Age des jeunes

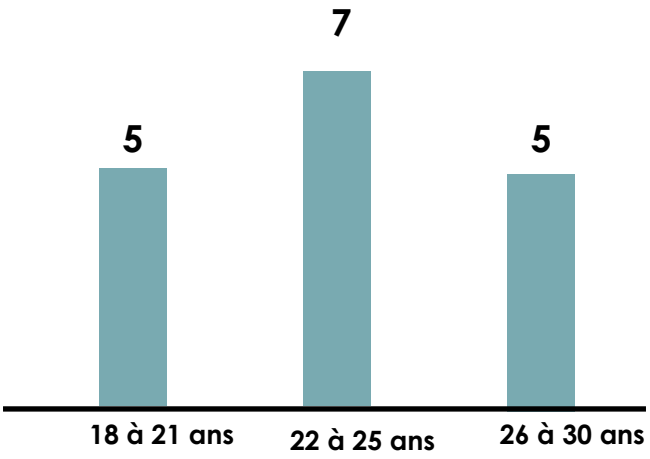

Origine géographique

LA ROCHELLE

Agglomération Rochelaise
Quartier Mireuil
Quartier Port Neuf
Quartier Villeneuve les salines

Département 17

10
3
1
1
2

Prescripteurs

Prescripteurs	AIO CLLAJ.17	Autres partenaires logement	Associations secteur social	Mission Locale	CCAS Collectivités locales	Services du département
TOTAL	**1**	**3**	**2**	**5**	**2**	**4**

Niveau scolaire

Niveau scolaire	Niveau 1 et 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
TOTAL	2	9	5	1

Niveau 1et 2 (Sortie du 1er cycle secondaire ou abandon CAP-BEP)
Niveau 3 (CAP,BEP)
Niveau 4 (BAC)
Niveau 5 (DEUG, BTS, DUT, DEUST)
Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT,Maîtrise, master 1)
Niveau 7 (Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur)

Situations professionnelles des jeunes

Situations professionnelles	TOTAL	%
Alternance	3	18%
Emploi Précaire	2	12%
Emploi durable	4	23%
Demandeur d'emploi indemnisé	1	6%
Demandeur d'emploi Non indemnisé	4	23%
Intérimaire	2	12%
Formation / Étude	1	6%

Ressources par jeunes

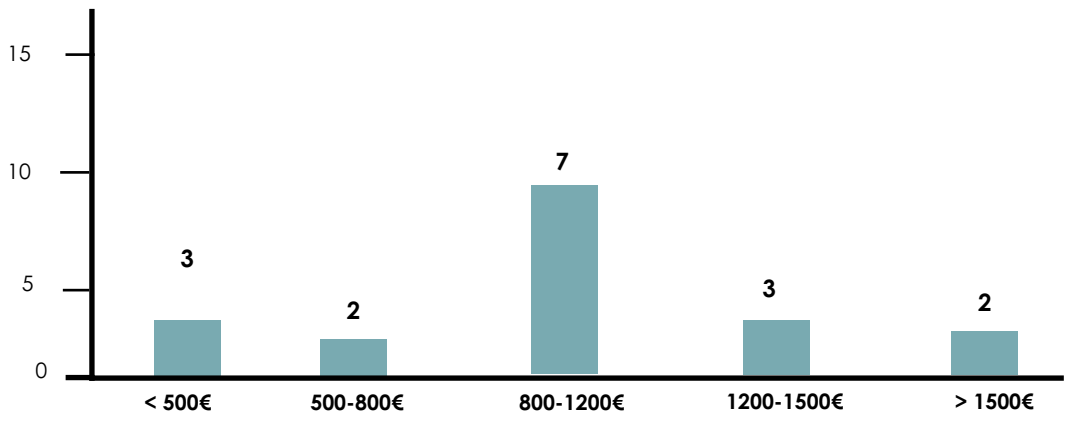

Situations logement à la demande

Situations logement	Logement CLLAJ.17	Hébergement CADA/ Urgence	Hébergement Famille/ parents	Hébergement chez des tiers	Logement autonome	Sortie structures temporaires
TOTAL	**-**	**3**	**5**	**3**	**3**	**3**
%	**-**	**18%**	**28%**	**18%**	**18%**	**18%**

Réponses apportées

RÉPONSES APPORTÉES	TOTAL
Accès parc social	**5**

Moyenne d'occupation : 15,1 mois

Conclusion

La résidence a retrouvé une mixité sociale en 2023, avec 7 hommes et 10 femmes en cohabitation dans un espace collectif. Des personnes en insertion professionnelle, seulement 2 personnes non actives et 2 personnes demandeurs d'emploi non indemnisées.

Cette mixité sociale rend les règles de la vie en communauté mieux respecté, les lieux sont respectés, les abords de la résidence sont propres, les résidents se respectent.

L'accompagnement des résidents a porté sur :

- L'administratif notamment le lien avec la CAF afin de s'assurer de l'ouverture des droits

- la gestion budgétaire et administrative liées au logement (budget, factures, budget alimentaire, ...)

- La recherche de logement adaptée à la composition de la famille.

Une attention particulière sur la résidence l'axe à la parentalité avec une écoute et un soutien sur les problématiques de relations intra-familiales, les liens avec les assistantes sociale de secteur, les conseils et les informations dans le choix du mode de garde notamment pour les familles monoparentales en activités.

La mise en place de réunions collectives au sein de la résidence a permis d'échanger sur le vivre ensemble et d'accompagner les ménages à la bonne gestion d'une résidence collective (Recyclage, économie d'énergie,...).

CLLAJ.17
Le logement des jeunes

LE LOGEMENT DES JEUNES

RÉSIDENCE FJT SIMONE VEIL

FJT Simone VEIL de JONZAC
Foyer de jeunes travailleurs

La résidence sociale FJT "Simone VEIL" a ouvert ses portes au 1er septembre 2018 sur la commune de Jonzac.

Elle est destinée à des jeunes de 16 à 30 ans, célibataires, en couple, avec ou sans enfants. Pour se faire, elle est composée de 28 logements (soit 43 places) répartis de la manière suivante :

- 4 T1 (soit 1 pièce principale inférieure à 20 m² avec un coin kitchenette)
- 13 T1bis (soit 1 pièce principale supérieur à 20m² avec un coin kitchenette)
- 7 T2 (soit 2 pièces principales avec cuisine séparées, entre 46 et 60m²)
- 4 T3 (soit 3 pièces principales avec 1 cuisine séparée, entre 60 et 74 m²)
- 1 salle d'animation avec un coin cuisine collective et 1 bureau pour l'équipe éducative.

L'une des spécificités de la Résidence Simone Veil est d'accueillir une partie des jeunes effectuant leur formation scolaire au campus des métiers de Saint Germain de Lusignan, grâce à quatre logements pouvant accueillir chacun 2 colocataires par semaine.

92 jeunes ont été logés au sein du Foyer de Jeunes Travailleurs sur cette année 2023.
On constate le même nombre de jeunes logés au sein du FJT cette année que l'année passée.

La proportion (69%) d'hommes logés et plus importante que celle des femmes (31%). Cette tendance confirme celle de l'année passée avec tout de même une augmentation du nombre de femmes logées cette année.

Répartition par sexe

HOMMES	FEMMES
69%	31%

Situation familiale / Ménages

Célibataire	Famille monoparentale	Couple sans enfant	Couple avec enfant
81	3	4	4

88% des jeunes logés au sein du FJT sont des jeunes célibataires. Ce chiffre est très proche de celui de l'année passée et il est à mettre en lien avec la typologie des logements proposés et le public majoritaire du CLLAJ.17.

On note toutefois la présence de familles et familles monoparentales au sein de cette structure, en augmentation cette année. Cette population est aussi un public cible de la Résidence Simone Veil (demande de la CAF). Ceci afin de pouvoir travailler autour de la parentalité et d'offrir des solutions logements abordables sur ce territoire à de jeunes parents en quettent d'autonomie.

Age des jeunes AIOA par territoire CLLAJ.17

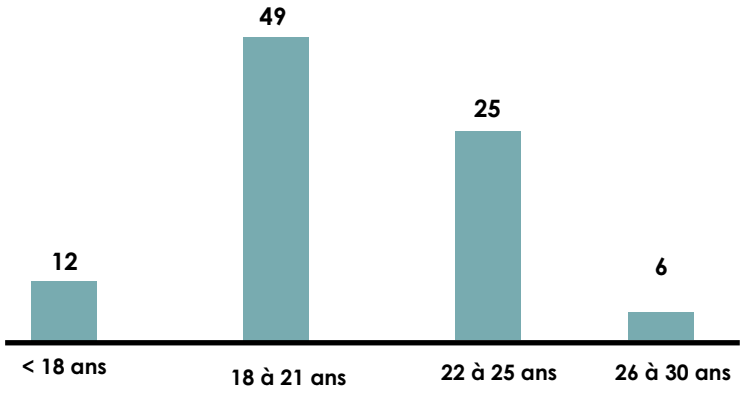

La majorité (80%) des jeunes logés au FJT cette année, avaient entre 18 et 25 ans. On constate que ces chiffres sont assez proches de ceux de l'année passée (77%).
Cependant, on observe cette année une augmentation des jeunes logés de moins de 18 ans au sein du FJT. En effet, cette population a plus que doublé (passage de 5% à 13%). Ceci est à mettre en lien avec le public accueillis sur cette structure, notamment jeunes en alternance ou en formation.
Cependant, il est également important de notifier que c'est l'un des seuls dispositifs du CLLAJ.17 qui permet d'accueillir des mineurs. Ceci est à mettre en lien avec la structure qui semble plus adapté à l'accueil de ce public (animation et présence plus importante de l'équipe éducative sur place).
Également, on observe cette année un nombre plus important de jeunes en rupture familiale, notamment des jeunes mineurs. Ceci illustre un sentiment d'abandon du rôle éducatif de certains parents envers leurs enfants. Le CLLAJ.17 est alors sollicité par ces jeunes (ou partenaires) et peut dans certains cas proposer des solutions d'hébergements à ces jeunes. Un travail de co-accompagnement (avec le département, ASE) est alors proposé aux jeunes afin qu'ils puissent bénéficier d'un accompagnement plus adapté à leurs besoins (accompagnement éducatif et plus contenant).

Prescripteurs

AIO CLLAJ.17	Autres partenaires logement	Autres partenaires Emploi	Associations secteur social	Mission Locale	Organisme de formation	Services du département
31	3	3	9	18	24	4

L'essentiel des orientations sur ce dispositif vient des centres de formation du secteur (26%) et du bouche à oreilles (24%). Les partenaires emploi (mission locale, Maison de l'emploi) restent important et représentent tout de même 23 % des orientations. On observe une diminution du nombre d'orientation faite par le campus des métiers de Saint Germain de Lusignan et de la Mission locale de Jonzac cette année. Ceci au profit du bouche à oreilles. Le CLLAJ.17 est donc aujourd'hui bien repéré par les jeunes eux-mêmes comme étant une structure pouvant les aider à régler leur problématique logement.

Origine géographique

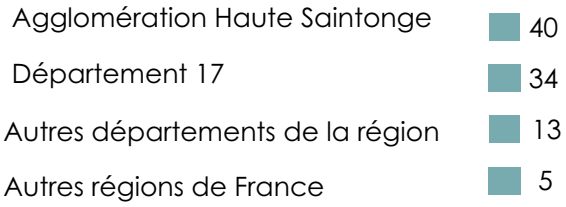

43% des jeunes logés au sein du FJT étaient originaires de la Haute-Saintonge.
56% étaient originaires du département, de départements limitrophes ou d'autres régions de France. Ceci s'explique en grande partie par le nombre de personnes orientées dans le cadre de leur scolarité (apprentis, jeunes du campus des métiers, étudiants,…) et par les jeunes venant travailler sur le secteur et ayant besoin d'un logement pour se rapprocher de leur lieu de travail.

Niveau scolaire

Niveau 1 et 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6
21	43	23	4	1

Niveau 1et 2 (Sortie du 1er cycle secondaire ou abandon CAP-BEP)
Niveau 3 (CAP,BEP)
Niveau 4 (BAC)
Niveau 5 (DEUG, BTS, DUT, DEUST)
Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT,Maîtrise, master 1)
Niveau 7 (Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur)

70% des jeunes logés au sein du FJT ont un niveau inférieur ou égal à un CAP ou BEP.
47% des jeunes logés ont validé un niveau scolaire correspondant à un niveau CAP ou BEP et 25% à un niveau BAC.
On observe une légère diminution des niveaux scolaires cette année. Ceci peut être mis en relation avec la précarité des jeunes reçus par le CLLAJ.17 cette année. Jeunes qui cumulent souvent des précarité sociale, scolaire, éducative, financière et professionnelle

Situations professionnelles des jeunes

Alternance	47
Emploi Précaire	13
Emploi durable	3
Demandeur d'emploi indemnisé	9
Demandeur d'emploi Non indemnisé	8
Etude-formation	4
Garantie jeune - CEJ - Service civique	8

Il est à noter, que 70% des jeunes logés au FJT, sont une situation d'emploi au moment de la demande et 94% sont considérés en insertion professionnelle.
Nous accueillons 51% des jeunes en apprentissage et seulement 3% d'étudiants.
Ces chiffres restent constants par rapport aux années passées.
Le FJT est ainsi considéré comme un véritable tremplin dans la prise d'autonomie des jeunes (accès à des logements temporaires de bonnes qualités à des prix attractifs, soutenu par un accompagnement social complet).

Ressources par ménages

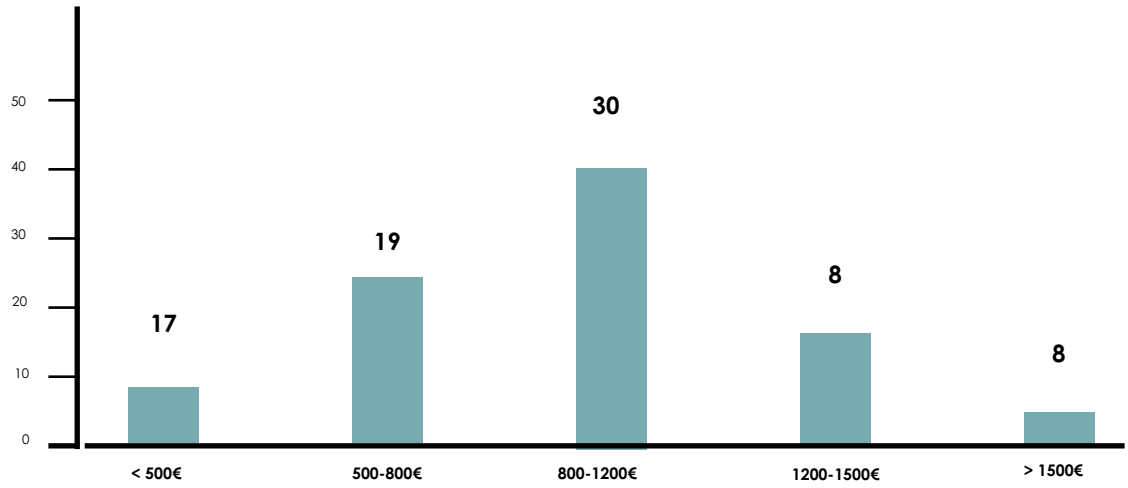

83% des jeunes logés perçoivent des ressources inférieures à 1200 euros/ mois.
La tranche des ressources la plus représentée est « 800/1200 euros », avec 33 % des jeunes percevant ces revenus.
Le FJT leur permet alors de trouver une solution de logement accessible sur un territoire en manque de petits logements en bon état et à loyer abordable (petits logements essentiellement tournés vers le meublé de tourisme et peu de petits logements dans le parc social).

Situations logement à la demande

Famille d'accueil	Hébergement Famille	Hébergement parents	Hébergement chez des tiers	Logement autonome	Sortie structures temporaires
8	34	24	9	6	11

81% des jeunes étaient hébergés au moment de la demande, dont 26 % chez leurs parents.
On observe une augmentation du nombre de personnes hébergé au moment de l'entrée au FJT. Certains jeunes se retrouvent alors sans solutions d'hébergement et doivent trouver une solution de relogement rapidement.
Il est également important de noter que 17% des jeunes étaient en logement au moment de la demande (logements essentiellement temporaire ALT, Résidence, FJT…). Ces derniers viennent alors pour se rapprocher de leur emploi ou formation ou pour trouver des solutions de relogement plus en adéquation avec leurs besoins et leurs revenus.

Réponses apportées sur l'ensemble des territoires

44 sorties de jeunes du FJT Simone Veil du CLLAJ.17 :

Moyenne d'occupation : 9,3 mois

On observe un nombre de sortie identique à celle de l'année passée et une légère diminution de la durée d'occupation sur ce dispositif.
28% des jeunes qui sont sorties du FJT ont accédé à un logement, dont la majorité vers un accès à un logement dans le parc privé. 70% sont quant à eux retourner vivre chez leurs parents ou sont hébergés par des tiers, structure ou famille d'accueil à la suite de leur séjour au FJT. Ceci s'explique en partie par les jeunes du campus des métiers de Saint Germain de Lusignan.
En effet, un nombre important de jeunes vient également au FJT pour effectuer leur scolarité (jeunes du Campus des Métiers). La solution de sortie est alors un retour à la situation initiale soit un retour chez les parents, dans la majorité des cas. Ceci représente 56% des sorties.
On constate que quelques jeunes n'étaient pas prêt à accéder à un logement de droit commun à la sortie du FJT. C'est alors une situation d'hébergement familiale, amicale ou en structure (CHRS) qui est recherchée afin de ne pas les laisser sans solution. Cela a été le cas pour 14% d'entre eux.
Cette recherche de solution alternative à un accès, permet d'éviter la prise d'un logement, qui pourrait, dans la grande majorité des cas, mettre en difficulté le jeune mais également le bailleur. En effet, lorsqu'un accès ne peut pas être sécurisé car l'autonomie du jeune n'est pas suffisante, il est préférable de se tourner vers des solutions intermédiaires, dans l'attente que le jeune soit prêt et que sa situation soit stabilisée.
On note également deux changements de logement au sein du FJT suite à une mise en couple.

L'animation socio-éducative

Le FJT constitue une étape du parcours locatif des jeunes. La résidence est alors pensée comme un véritable outil d'insertion sociale, dont l'objectif principal, est d'aider le jeune à devenir plus autonome.
Cette dernière a également pour mission de préparer les jeunes au « vivre ensemble ». Pour se faire et afin de lutter contre l'isolement, l'équipe en place se doit de proposer des actions collectives.
En effet, à leur entrée au FJT, les jeunes résidents arrivent de milieux différents. Certains ne sont jamais sortis de la région, du département et parfois même du territoire de la Haute-Saintonge. A l'inverse, d'autres jeunes viennent de différentes régions de France ou de pays étrangers. Certains ne connaissent que le milieu rural et ses caractéristiques. D'autres arrivent de villes plus conséquentes et se voient désorientés dans leur nouveau lieu de vie.
Une partie des résidents a des parcours de vie marquants. Certains ont été confiés à l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) et ont vécu dans des familles d'accueil, d'autres en foyer. Certains ont été dans l'obligation de bénéficier de Centres d'Hébergement et de Réinsertion Social ou ont vécu l'expérience de la rue. Tous ces profils de jeunes vont alors devoir apprendre à se côtoyer et à vivre ensemble.
Ainsi, il arrive que nous soyons confrontés à des bagages de préjugés et d'idées reçues. C'est là, que la vie en collectivité et les animations collectives prennent tout leur sens. Il faut alors sensibiliser, écouter, débattre, informer sans tabou afin d'avancer et de déconstruire les appréhensions et la crainte de l'autre.
Nous pouvons proposer deux types d'animations au sein du FJT : celles dites occupationnelles (sorties extérieures, repas partagés, activités artistiques,) dont l'objectif principal est de créer du lien entre les jeunes résidents.
Et celles dites « éducatives » dont le but est de préparer le jeune à son autonomie.
Notre mission est alors de leur donner des outils nécessaires à la gestion de la vie quotidienne tels que, les économies d'énergies, créer ses propres produits ménagers économiques et écologiques, comment rechercher un logement, gérer son budget, connaitre ses droits et devoirs, ou encore comment effectuer une déclaration de revenus….
Un programme d'animation est élaboré en amont et le contenu y est travaillé avec les jeunes. Ceci afin d'adapter nos interventions au plus près de leurs besoins.
Cette année 2023, avait pour objectif de maintenir un roulement régulier dans notre programme d'animation, alliant ces deux types d'animation. Également, un autre axe important qui a été travaillé avec les jeunes a été d'amener les jeunes vers des thématiques moins attractives et plus éducatives.

LE CONSEIL DES RÉSIDENTS

Le conseil des résidents, aussi appelé Conseil de la Vie Sociale, est un espace de débats, d'échanges de pensées et d'apprentissage de la démocratie. Il témoigne d'une réelle vie en collectivité. Il est composé des Résidents et est animé par l'animatrice. Il a lieu environ tous les 3 mois.
Le conseil des résidents est également pensé comme un espace d'échanges sur le fonctionnement de la Résidence, d'initiatives, d'informations et de recueil des besoins des jeunes.
Un des objectifs du Conseil est d'amener les jeunes à proposer des projets qu'ils pourraient ensuite porter de façon autonome et/ou collective. Le but est que les jeunes se saisissent peu à peu de cet espace de parole pour personnaliser et adapter la Résidence à leurs modes de vie.
Dans cette même dynamique et suite à la fin du mandat d'un an des représentants des résidents, une nouvelle campagne électorale aura lieu début 2023, afin d'élire deux nouveaux délégués.
Cette année, ce sont 4 conseils des résidents qui ont eu lieu au sein du FJT afin de travailler notamment autour de la réglementation intérieur de la Résidence, du bien vivre au sein de la Résidence (respect du voisinage, entretien des locaux,…), de l'utilisation de la blanchisserie, du programme d'animation ou encore du local vélo. Mais également afin de faire le point sur les besoin et envies des jeunes en matière de projets de faire évoluer la résidence, pour que les jeunes continuent à s'y sentir bien.

LES REPAS COLLECTIFS

Dans une volonté de développer ou de maintenir une dynamique et une cohésion de groupe, des repas collectifs/ partagés sont proposés régulièrement. Ainsi, nous organisons des repas pour les nouveaux arrivants, des repas découvertes (repas mexicains, objectif zéro déchet, du terroir, de saison, etc..), des repas où chaque résident partage une de ses recettes.
Ainsi, nous travaillons à l'élaboration des menus, la préparation des plats (courses comprises) et la découverte de nouvelles recettes.
Les repas sont toujours des moments conviviaux qui incitent à la communication.
Cette année ce sont 6 repas collectifs qui ont été proposés au sein de la Résidence.

APPROPRIATION DE LA RÉSIDENCE PAR LES JEUNES

Afin que les jeunes résidents puissent s'approprier pleinement le lieu dans lequel ils vivent, diverses animations ont été proposées afin d'améliorer leur environnement. A cet effet, ils ont pu construire un banc en palette, une poubelle extérieur a été personnalisée, un cendrier a été construit, le local deux roues a été réaménagé et la salle d'animation a été redécorée.

LES TEMPS DE MÉDIATION

Parfois, il est nécessaire de mettre en place des temps de médiations, en parallèle des conseils de résidents. Ces derniers sont plus informels et peuvent être réalisés plus rapidement. Nous pouvons avoir besoin d'organiser ces espaces d'échanges afin de réorganiser la résidence, d'apaiser des tensions, de dédramatiser des situations, de répondre à des questions ou de prendre note des demandes et besoins des résidents.
Par exemple, nous avons maintenu, cette année, le « Café débat ». C'est autour d'une boisson chaude, dans une ambiance bienveillante, que l'équipe socio-éducative a pu aborder des sujets divers avec les jeunes et échanger sur les besoins de ces derniers.

Aussi, sont organisés des jeux de connaissances entre locataires. Ces jeux visent à mieux se connaitre soi et apprendre à connaitre les autres résidents.

Expression, cours de maquillage, conseils bien-être, échange, partage et shooting photo, étaient au programme.
Cette animation a été réalisée avec la collaboration, de la Mission Locale de Jonzac et de Laetitia Valentin, socio-esthéticienne. Ainsi, les jeunes participants ont pu aborder ce sujet de façon ludique et décomplexée.

DES ACTIVITÉS SPORTIVES

L'animateur propose régulièrement des activités sportives aux jeunes de la Résidence dans les locaux ou à l'extérieur. Cette pratique régulière de divers sports peut les aider à acquérir une meilleure hygiène de vie. Pour d'autres, c'est aussi une manière de les aider à mieux se connaitre et gérer leurs émotions.
Cette année les jeunes ont pu bénéficier de plusieurs séances de football, de basket-ball, de parcours ou encore de yoga.
A cet effet, nous mettons à disposition des résidents du matériel sportif.

DES ACTIVITÉS LUDIQUES

Diverses animations plutôt à visées ludiques sont également proposées au sein de la résidence. Ceci afin de créer un lien avec l'équipe éducative en place et entre les jeunes eux-mêmes. L'objectif étant de les fidéliser à ces temps d'animation.
Dans ce cadre, ce sont des soirées jeux de société, jeux vidéo, concours de Babyfoot, projections de films ou encore des soirées à thème (Halloween, Noël,…) qui sont proposées.

DES ACTIVITÉS CULTURELLES/ ARTISTIQUES

Des activités culturelles sont également proposées au sein du FJT. Cette année les jeunes ont notamment pu se rendre au cinéma et à la médiathèque de Jonzac. Nous avons à ce sujet crée un partenariat avec la Médiathèque de Jonzac et nous pouvons emprunter 40 livres, 10 revues, 10 CD, 1 matériel d'animation et 4 jeux toutes les 6 semaines.
Des initiations artistiques (musique, écriture et art plastique) sont également proposées et animées par l'animateur en place très régulièrement.
Cette année les jeunes ont également pu participer à une exposition « dessines ton avenir », projet portée par la Mission Locale de Haute-Saintonge. A cet effet, ce sont 20 œuvres des jeunes du FJT qui ont pu y être exposé.

ATELIER SANTE

Le CSAPA est venu faire une intervention autour de la thématique des addictions (au sens large) au sein de la Résidence FJT. Cette animation avait pour but de les sensibiliser sur leurs consommations. 8 jeunes ont pu bénéficier de cette animation et nous ont fait un retour très positif.

SEMAINE DU LOGEMENT / île d'Aix

La Semaine du Logement des Jeunes a pour objectif de sensibiliser le plus grand nombre aux difficultés rencontrées par les jeunes dans l'accès au logement autonome, et aux solutions à développer. Elle est organisée chaque année par l'Union Nationale des CLLAJ.
A cette occasion, les jeunes ont participé à un rallye sur le thème du logement et la connaissance de l'île sur l'Île d'Aix. Une journée où convivialité, partage, et bonne humeur étaient au rendez-vous. Ces derniers ont pu aborder diverses notions du logement autonome tout en découvrant un territoire magnifique.

SEMAINE INTERCULTURELLE

La résidence est un lieu d'échange multiculturel du fait des parcours, cultures, personnalités, formations, professions, genre et origines différentes de chaque jeune. Outre le développement de l'autonomie, c'est aussi un lieu d'apprentissage de la différence, et plus globalement de la citoyenneté. On y développe la tolérance, l'ouverture d'esprit, le partage, le respect et plus généralement le vivre-ensemble. Au sein du foyer, on y découvre d'autres façons de penser, de cuisiner, de parler et même de vivre. On s'intéresse alors à de nouvelles choses et c'est par le partage que nous avançons en ce sens. C'est dans cette dynamique que nous avons renouvelé, cette année : La semaine interculturelle.

Ce projet est comme son nom l'indique : une semaine dédiée à l'interculturalité et au partage, au sein du Foyer de Jeunes Travailleurs de Jonzac. Les jeunes ont ensemble décidé de mettre à l'honneur, Le Canada.

Différents ateliers ont pu avoir lieu :

- Intervention d'un sapeur-pompier professionnel sur les feux de forêts au Québec
-Visionnage d'un film sur le Canada
- Match de Hockey
- Musher (Chiens de traineau)
- Repas Canadien
- Présentation des Mobilités Internationales et témoignage d'un jeune parti au Québec

Cette semaine fut à la hauteur de ses ambitions, avec des retours de jeunes très positifs, pressés de connaitre les prochains pays à découvrir.

ATELIERS RÉCURRENTS A REPROGRAMMER EN 2024

ATELIER BUDGET

Des ateliers « gestion du budget » sont mis en place au sein du FJT. L'argent est omniprésent dans la vie quotidienne. Ainsi, comprendre de façon ludique comment être autonome financièrement grâce à de simples repères pour bien gérer son argent, est l'objectif principal de ces animations.

ATELIER GÉRER SON ADMINISTRATIF

Souvent, les jeunes laissent de côté leurs papiers importants, ne trient pas leurs documents, ou ne les renvoient pas dans les temps. Ainsi, ils se sentent et sont débordés par autant d'administratif non traité. Cet atelier a pour but de leur faire connaître les documents à conserver (temps de conservation et raisons). Ce temps permet également de leur donner des outils afin qu'ils puissent apprendre à ranger et à classer leurs documents pour s'y retrouver plus facilement.
Lors de cet atelier, nous accompagnons également les jeunes dans leurs démarches en ligne (envoie de documents, mise à jour de leur situation CAF, simulation aide au logement, demande prime d'activité ou demande de Garantie Visale).

ATELIER DÉCLARATION DE REVENUS

Au moment de la déclaration de revenus, démarche à effectuer auprès du centre des finances publiques de notre secteur, nous proposons aux jeunes de la Résidence un atelier (afin de les aider à effectuer cette démarche).
Il semble essentiel de les accompagner dans cette formalité, notamment pour ceux effectuant leur première déclaration en autonomie, pour ceux non équipés en matériel informatique ou pour qui la déclaration dématérialisée semblait compliquée.

ATELIER ENTRETIENS DES LOGEMENTS / RAMASSAGE TRI DÉCHETS

Afin de sensibiliser les jeunes aux bonnes pratiques ménagères et à l'utilisation de produits plus naturels, un atelier autour de la création de ses propres produits ménagers peut être proposé aux jeunes résidents.
Également, il convient de travailler avec les jeunes autour de la thématique du tri des déchets. Ceci afin qu'ils prennent conscience de leur environnement et de l'importance de l'entretenir, pour un mieux vivre ensemble. Mais également afin de les sensibiliser aux gestes écologiques .

ATELIER RECHERCHE DE LOGEMENTS

Des ateliers recherche de logement sont proposés au sein du FJT notamment afin de travailler les solutions de sorties avec les jeunes. Ce dernier est alors un bon relais avec l'accompagnement individuel.

PROJET JARDIN DU MONDE

L'année dernière, nous avons répondu à deux appels à projets afin de pouvoir créer un espace extérieur aux environs de la Résidence.
L'idée est de concevoir un lieu extérieur pour les jeunes de la Résidence divisé en plusieurs espaces qui leur seront dédiés : un lieu de détente avec du mobilier de jardin mais également un potager avec la plantation de fruits et de légumes de saison. Pour mener à bien ce projet, nous nous sommes rapprochés de la maison des Bâteleurs de Montendre qui cultive un jardin partagé dans le respect de la permaculture. Ce projet est en cours et sera mis en place courant 2024.
En effet, ce dernier a été un peu retardé. Ceci en lien avec la rénovation de deux bâtiments sur la Résidence Philippe, un par la Mairie et l'autre par la CDCHS, ce qui n'a pas permis d'aménager l'extérieur pour le moment comme cela était initialement programmé. Cependant ce projet reste toujours d'actualité et sera réalisé courant 2024.

En conclusion générale, le FJT est un véritable outil d'insertion pour les jeunes sur ce territoire de Haute-Saintonge. Il permet de pallier en partie au manque de petits logements sur le territoire à des tarifs abordables à destination des jeunes. C'est un outil qui fonctionne bien avec un taux de remplissage toujours aussi élevé et qui continue à proposer des projets innovants aux jeunes résidents dans le but d'améliorer leur qualité de vie.

CLLAJ.17
Le logement des jeunes

LE LOGEMENT DES JEUNES

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT
LOGEMENT D'EXTRÊME URGENCE

Accompagnement social lié au logement (ASLL-LEU)

Les objectifs de l'ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement) contribuent à la mise en œuvre des orientations du PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'hébergement des Personnes Défavorisées).

Pour les mesures exercées par le CLLAJ.17, le public bénéficiaire est composé uniquement de jeunes de moins de 30 ans :

- Confrontés à un cumul de difficultés liées à l'habitat,
- Sans aucun logement ou menacés d'expulsion sans relogement,
- Logés dans des habitations ne présentant pas les caractères d'un logement décent,
- Hébergés ou logés temporairement,
- Menacés d'expulsion.

Le dispositif ASLL a 3 objectifs principaux : l'accès, le maintien et la qualité du logement.

L'objectif 2023 était de 194 mois mesures ASLL pour le CLLAJ.17 réparties en trois territoires : La Rochelle (59), Île d'Oléron - Rochefort (60) et Haute-Saintonge (75).

183 mois mesures ont été réalisées en 2023.

Le CLLAJ.17 gère également mesures 3 ASLL/LEU sur le département de la Charente Maritime.

49 ménages accompagnés

	Mois/mesures réalisées	Ménages accompagnés
La Rochelle	**61**	**15**
Haute Saintonge	**57**	**20**
Île d'Oléron/ Rochefort Océan	**65**	**14**
CLLAJ.17	**183**	**49**

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS ASLL - CLLAJ.17

ASLL CLLAJ.17			
	Territoire	**Nombre de mesures**	**Nombre de mois mesures d'accompagnement**
Nombre de mesures dont l'accompagnement a été effectué au cours dans l'année	La Rochelle	15	61
	Haute Saintonge	20	57
	Rochefort Océan Île d'Oléron	14	65
Dont primo orientation	La Rochelle	15	183
	Haute Saintonge	17	
	Rochefort Océan Île d'Oléron	9	
Dont renouvellement	La Rochelle	2	
	Haute Saintonge	-	
	Rochefort Océan Île d'Oléron	4	

		La Rochelle	Haute Saintonge	Rochefort Océan Île d'Oléron
Composition familiale	Homme seul	9	9	7
	Femme seule	2	3	2
	Famille monoparentale	2	1	4
	Couple avec ou sans enfant	2	7	1
Nombre d'adultes par tranches d'âges	Moins de 30 ans	15	27	15
	30-60 ans	-	1	-
	Plus de 60 ans	-		-
Nombre de ménages selon la ressource principale	Salaires	11	11	12
	RSA/prime d'activité/ chômage	4	12	3
	Retraite	-	-	-
	AAH – Pension Inv.	-	4	-
Nombre de RDV effectués	Physiques	99	71	103
	Téléphoniques	143	31	138

Les orienteurs à l'origine de la demande

TERRITOIRES	CLLAJ.17	Partenaires logement	Mission Locale	Délégation territoriale	Curatelle
LA ROCHELLE	10	2	-	3	-
HAUTE SAINTONGE	14	-	-	5	1
ÎLE D'OLÉRON	2	1	-	2	-
ROCHEFORT OCÉAN	9	-	-	-	-

Origine géographique

LA ROCHELLE

LA ROCHELLE dont 6 issus des QPV	14
CDA	1

HAUTE SAINTONGE

Jonzac	6
Montendre	3
Montlieu la garde	1
Montguyon	2
Saint Genis	2
Pons	3
Saint Aigulin	2
Mirambeau	1

ÎLE D'OLÉRON - ROCHEFORT OCÉAN

Agglomération Rochefort Océan	8
Marennes	1
Saint trojan les bains	1
Saint Georges d'Oléron	2
Château d'Oléron	1
Autres départements	1

Les Situations au regard du logement

TERRITOIRES	Logement privé	Logement public	Hébergement	Propriétaire
LA ROCHELLE	1	13	1	-
HAUTE SAINTONGE	12	3	4	1
ÎLE D'OLÉRON	1	4	-	-
ROCHEFORT OCÉAN	5	2	2	-
TOTAL	**19**	**22**	**7**	**1**

Objectif de la demande

	La Rochelle	Haute Saintonge	Île d'Oléron	Rochefort Océan
Accès au logement	**12**	**6**	**2**	**6**
Maintien dans le logement	**2**	**5**	**3**	**1**
Évaluation de projet hébergement/logement	**1**	**9**	**-**	**2**

Les mesures terminées et les arrêts anticipés - les demandes de renouvellement

	La Rochelle	Haute Saintonge	Île d'Oléron	Rochefort Océan
Mesures terminées	**9**	**10**	**1**	**8**
Arrêt anticipé	**-**	**3**	**-**	**-**
Renouvellement	**2**	**-**	**3**	**1**

Bilan qualitatif

Les actions mises en œuvre (types d'accompagnements, atteinte des objectifs, difficultés rencontrées en cours d'accompagnement, ...)

Pour tous les territoires

Dans le cadre d'un accès :

Actions liées à la gestion financière :

- Apprentissage à la gestion financière : plusieurs supports peuvent être mis en place (compte par internet, tableur Excel, cahier) et sont adaptés à chaque personne. Le principal travail consiste à leur faire comprendre l'importance de la gestion afin qu'ils se saisissent des conseils,
- Facilitation de la gestion avec la mise en place de prélèvements automatiques pour les charges courantes et pour les remboursements de dettes,
- Traitement des dettes : plan d'apurement à l'amiable si la situation le permet ou dossier de surendettement,
- Accompagnement aux dépenses de la vie quotidienne,
- Prise de contact avec la banque, si besoin.

Actions liées à la gestion administrative :

- Démarches administratives liées à l'accès à un logement (assurance ; souscription Energie, changements adresse…)
- Classement des papiers,
- Suivi des déclarations de ressources,
- Suivi des situations administratives : lien avec préfecture, mairie…,
- Explication des courriers reçus et démarches à suivre,
- Ouverture des droits auxquels peuvent prétendre les jeunes (action logement, santé, CAF, Département,).
- Création des divers comptes en ligne et suivi (Déclaration de revenus, ...).

Actions liées au soutien à l'appropriation et l'aide à l'installation :

- Explication et accompagnement dans : ouverture des compteurs d'énergie, prise d'une assurance habitation, présence pour la signature du bail et/ou de l'état des lieux,
- Évaluation et constitution des demandes possibles pour le financement du mobilier,
- Mise en relation avec les services du territoire,
- Veille à la précarité énergétique et gestion des dépenses énergétiques,
- Veille à l'entretien du logement, mise en place d'intervenants pour l'aide au ménage,
- Veille au « bien vivre chez soi » et investissement du logement.

Dans le cadre du maintien dans le logement :

Actions liées au soutien à la médiation bailleurs :

- Lien avec service tranquillité et /ou social et/ou recouvrement
- Lien avec bailleur privé/public et médiation
- Lien avec gardiens ; voisinage
- Mise en place échéancier / dossier surendettement

Actions liées à l'évaluation de la capacité du ménage et réalisation des objectifs :

- Évaluation sociale et diagnostic de la situation globale : capacité économique, physique, psychologique etc., à se maintenir en logement
- Orientation ou recherche solution relogement adapté si maintien non envisageable

Dans le cadre du diagnostic :

- Évaluation sociale et diagnostic de la situation globale : cibler les problématiques et définir les besoins liés au logement adaptés à la personne ; définir un projet logement et mettre en place un plan d'action. Proposer un accompagnement personnalisé afin de lever les freins d'orienter au mieux les personnes vers une solution d'hébergement/logement adapté.

Difficultés rencontrées en cours d'accompagnement

Les actions citées représentent uniquement les plus fréquentes (Ne sont pas indiquées l'ensemble des actions ponctuelles). A savoir que l'Accompagnement Social Lié au Logement proposé est souvent élargi à un accompagnement global. En effet, le CLLAJ.17 est généralement la seule structure « référente » lors de l'ASLL. Le CLLAJ.17 travaille avec les acteurs du territoire et peut être amené à orienter les jeunes vers d'autres structures selon les difficultés rencontrées.

Les personnes accompagnées sont confrontées à une même problématique générale liée au logement, mais chaque famille a néanmoins ses propres difficultés :

- Difficultés à faire face aux diverses démarches administratives, de plus en plus dématérialisées (difficultés d'utilisation des applications sur les téléphones portables)
- Difficultés à se mobiliser dans différents domaines sur une même période: travail, logement, santé…,
- Difficultés à percevoir les réalités d'accès ou de maintien dans un logement : les tarifs, les garanties demandées, les démarches à effectuer (ouverture des compteurs, changement d'adresse, dossier d'aides à mettre en place…), le travail budgétaire à mettre en place…,
- Difficultés à planifier, à mémoriser : des rendez-vous sont manqués et/ou oubliés,
- Difficultés liées à la jeunesse du public et par conséquent à son manque d'expérience dans l'accès au logement.

La difficulté persistante est celle liée à la gestion administrative et financière compte tenu d'un manque d'apprentissage et de ressources fluctuantes.
La complexité d'ouverture aux droits et la dématérialisation des démarches sont également des problématiques : l'accès au tout numérique devient problématique pour les personnes défavorisées. De nombreuses démarches sont à effectuer par internet. Sans ordinateur, sans scanner et sans adresse électronique, les personnes ne peuvent faire les démarches demandées. Les services sont de moins en moins ouverts au public (ou sur rdv pris par internet) et il devient compliqué, voire impossible, de rencontrer une personne aidante.

On constate également un nombre de jeunes ayant des difficultés au regard de la santé de plus en plus. Pour ces derniers, il devient parfois difficile de se maintenir en logement et de réussir à gérer l'ensemble du quotidien.

Sur certains territoires, notamment sur la Haute Saintonge et l'Île d'Oléron, la problématique de la mobilité peut être un réel frein à l'accompagnement et à la mise en place de démarches administratives.

Bilan des rencontres, pour les mesures terminées au cours de l'année

	La Rochelle	Haute Saintonge	Île d'Oléron	Rochefort Océan
Moyenne mois d'accompagnement/bénéficiaire	4,4	7	6,4	3,7

		La Rochelle	Haute Saintonge	Rochefort Océan Île d'Oléron
Nombre de RDV effectués	Physiques	99	71	103
	Téléphoniques	143	31	138

Le Partenariat

La réglementation n'oblige plus de démarrer la mesure par une rencontre tripartite ASLL, ce qui a permis un gain d'efficacité. Ce gain d'efficacité est une avancée pour les ménages accompagnés qui ne sont plus dans une attente d'environ 3 semaines (dans le meilleur des cas) entre leur adhésion à l'accompagnement et la mise en place de celui-ci. La nouvelle organisation du service social départemental et les nouvelles modalités d'attribution des mesures ASLL (hors ILHL) ont également contribué fortement à cela.

Des contacts s'effectuent avec la personne référente selon les difficultés des jeunes tout au long de l'accompagnement. Nous notons cependant, que le partenariat avec les référents est irrégulier. L'implication est variable, mais il n'est pas rare de se retrouver seul accompagnateur sur une situation le temps de la mesure.

Un deuxième niveau de partenariat est également mis en place auprès des bailleurs sociaux et privés, de la CAF, de la MSA, de DASLI, de la Préfecture, ADIL, et des acteurs de l'insertion professionnelle…

Résultats obtenus par rapport aux solutions liées au logement

LA ROCHELLE

Concernant les 15 mesures réalisées en 2023 :

- 6 objectifs atteints :

5 mesures ont permis de soutenir la personne dans son accès au logement (accompagnement administratif, financier, appropriation du logement…) et ainsi de favoriser le maintien à long terme.
1 mesure a permis d'évaluer une situation, de proposer une orientation adaptée et de veiller à la mise en place d'un réseau de partenaires afin de l'accompagner dans ses démarches.

- 1 objectif partiellement atteints :

1 mesure a permis de soutenir les personnes dans l'accès à leur 1er logement autonome. Toutefois, les accompagnements se sont rapidement essoufflés. Leurs mobilisations et adhésions ont été irrégulières et n'ont pas permis un accompagnement linéaire. Si l'ensemble des démarches administratives et/ou financières ont été effectuées, cette situation reste fragile.

- 2 objectifs non atteints :

2 mesures n'ont pas atteint leurs objectifs car les personnes n'ont pas adhéré et ne se sont pas mobilisées malgré plusieurs rendez-vous proposés et échanges téléphoniques.

HAUTE SAINTONGE

- Objectifs atteints

Les mesures avec les objectifs atteints correspondent à :

- 2 autonomies validées suite à des accès dans le parc privé (ASLL accès).
- 2 évaluations de projet qui ont permis l'accès à un logement temporaire du CLLAJ.17 dans le cadre d'une sous-location (Arrêts anticipés).
- 3 maintiens en logement.

Ici, il est important de nuancer la notion « d'objectif atteint » , en effet, même si les objectifs sont considérés comme atteints, les situations restent parfois très fragiles (notamment du point de vue budgétaire ou administratif). Nous n'intervenons qu'à un instant T du parcours du jeune. C'est pourquoi, les personnes doivent rester très vigilantes et ceci notamment lorsque les situations professionnelles sont précaires (fluctuation importante des ressources).

- Objectifs partiellement atteints

Les mesures avec les objectifs partiellement atteints correspondent à :

- 1 changement de logement (retour hébergement CLLAJ.17) suite à des difficultés avec le propriétaire.
- 1 changement de projet vers un autre secteur géographique (évolution du projet logement).

- Objectifs non atteints

Un accompagnement qui n'a pas pu être mis en place en lien avec un manque d'adhésion du jeune homme. Un arrêt anticipé de la mesure a été sollicité faute d'avoir pu rencontrer ce jeune homme.

ÎLE D'OLÉRON

Sur le territoire d'Oléron, seulement 1 mesure ASLL s'est terminée en 2023. Elle a permis à 1 femme célibataire avec enfant de s'installer au mieux dans son logement suite à un accès dans le parc social. Son accompagnement a nécessité une médiation avec le bailleur et un contact régulier avec le référent, permettant d'informer sur les démarches en cours et l'avancée de la situation. Cela a permis également de temporiser des problèmes de voisinage liés à l'entourage de la personne. La situation est restée cependant fragile, d'un point de vue du budget et familial.
Les 4 autres mesures sont toujours en cours. Dont 1 qui a nécessité 2 renouvellements en cours d'année 2023. Cette situation concerne 1 femme seule avec ses 2 enfants, qui a eu besoin d'être accompagnée dans le maintien de son logement suite au départ précipité de son conjoint. Là aussi, un travail de médiation important a eu lieu avec le propriétaire privé afin de l'informer sur les droits du locataire (contrat de location, Etat des Lieux d'Entrée, mise en place de la garantie VISALE…). Cette mesure, qui a duré 18 mois au total, s'est terminée le 26 janvier 2024.

ROCHEFORT OCÉAN

7 objectifs atteints et 1 objectif partiellement atteint :

Sur l'antenne de Rochefort 8 mesures ont été achevées en 2023, si elles ont conduit à pérenniser l'accès au logement autonome, on note que ces interventions ont permis d'articuler le parcours logement des jeunes en travaillant l'accès à un premier logement puis en posant les jalons d'un second davantage adapté au projet familial. On note aussi, sur ces fins d'accompagnement, des budgets fragiles face à des loyers en augmentation sur le territoire. L'apprentissage de l'autonomie en termes de démarche est devenu déterminant surtout pour garder la maîtrise de l'aide au logement et de la prime d'activité (lorsque la situation le permet)
Une situation de mesure ASLL Accès n'a pas permis de mobiliser pleinement la personne sur ses droits et devoirs de locataires, le sens de l'étayage de la mesure ASLL (et de l'action social en général) ne lui a pas été accessible.

CONCLUSION de l'ASLL

En conclusion, l'ASLL reste un outil très important pour l'accès ou le maintien au logement. Elle a un véritable but éducatif et constitue un outil d'aide à l'accès ou au maintien en logement autonome.

Il est essentiel de continuer à avoir une efficacité et une réactivité dans l'attribution des mesures ASLL afin que les bénéficiaires demandeurs puissent commencer un accompagnement dans des délais réduits : 2 semaines semblent être l'idéal.

L'ASLL est utilisée comme un véritable outil d'accompagnement afin de travailler dans une logique de cohérence de parcours du jeune. Elle est souvent sollicitée à la suite d'un premier accueil lorsque l'on décèle un besoin d'accompagnement plus soutenu ou à la suite d'un hébergement sur l'un des dispositifs du CLLAJ.17 quand l'autonomie n'est pas encore complètement validée.

Le Logement d'Extrême Urgence (LEU) - CLLAJ.17

Le CLLAJ.17 gère 3 Logements d'Extrême Urgence (LEU) :

- 2 logements sur la Rochelle
- 1 logement sur la Haute Saintonge

La finalité de la mesure ASLL-LEU est l'accès à un logement autonome.
Le public bénéficiaire (pour les mesures exercées par le CLLAJ.17) est composé de jeunes qui relèvent du PDALHPD.

Le mode d'intervention général au sein du CLLAJ.17 :

Dès réception de la notification d'accord LEU par mail (ou dès l'ILHL), les accompagnatrices ASLL prennent contact avec le prescripteur. Si une rencontre tripartite n'est pas envisageable rapidement (sous 8 jours), elles contactent directement le ménage afin de commencer au plus vite l'accompagnement et de lui permettre d'entrer rapidement dans le logement.

Le CLLAJ.17 connaît bien ce public et les difficultés auxquelles il est confronté ; les conseillères logement sont des interlocutrices privilégiées des jeunes.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS LEU-CLLAJ.17

Les logements d'extrême urgence (LEU) CLLAJ.17		
	Territoire	**Nombre**
Nombre de LEU financés au cours de l'année	**La Rochelle**	**2**
	Haute Saintonge	**1**
Nombre d'entrées	**La Rochelle**	**3**
	Haute Saintonge	**1**
Nombre de sorties	**La Rochelle**	**1**
	Haute Saintonge	**1**
Taux d'occupation des logements financés	**La Rochelle**	**100%**
	Haute Saintonge	**100%**

LA ROCHELLE

	Situation N°1	Situation N°2	Situation N°3
Année d'entrée	2022	2022	2022
Situation familiale	Couple + 1 enfant	Célibataire	Couple + 1 enfant
Age	18/20	26	23/19
Origine géographique	Mireuil CDA	La Rochelle	La Rochelle
Prescripteur	Délégation territoriale	Mission Locale	Délégation territoriale
Situation héberge-ment avant entrée	Hébergé Tiers Hébergée famille	Sans logement	Hébergée famille Hébergée famille
Ressources	Apprentis RSA	RSA	Chômage Salaire
Solution de sortie	Accès logement auto-nome HLM 2023	En cours	En cours
Durée de séjour 2022/2023	10 mois	19mois	10 mois

Logement St Eloi : couple avec 1 enfant

Madame âgée de 20 ans, était hébergée chez ses parents, avec leur fille âgée de 1 an. Elle était bénéficiaire du RSA. Monsieur, âgé de 18 ans, était hébergé chez différents tiers. Il était en contrat d'apprentissage. Il a bénéficié d'une AEMO jusqu'à sa majorité du fait d'une situation familiale complexe et très tendue.

L'entrée en LEU était conditionnée à un accompagnement avec le SAPAME afin de les accompagner dans leur parentalité.

Objectifs du LEU : Évaluer leur capacité d'autonomie compte tenu des diverses difficultés constatées.

Le couple adhère globalement à l'accompagnement, même si Monsieur est moins présent. Différentes démarches ont été réalisées avec le CLLAJ afin de régulariser leurs situations (Mise à jour des demandes HLM + AL IN ; Mise en place d'un échéancier pour des dettes (amendes) ; Travail autour de l'entretien du logement ; Déclaration impôts ; Renouvellement ACS ; Médiation avec bailleurs…)

Difficultés rencontrées : conflits intra-familiaux du coté de Monsieur qui a été un frein à l'accompagnement ; Nuisances sonores et plainte du voisinage (médiation avec les bailleurs) ; Entretien du logement et hygiène ; Manque de réactivité dans la transmission des documents et réalisation des démarches ; absence d'avis d'impôts pour Monsieur.
Le couple montre des compétences et peut être volontaire et à l'écoute. La participation au logement est payée tous les mois, amélioration dans l'entretien et diminution des nuisances. Monsieur se maintient en emploi. Le couple doit poursuivre son investissement afin de consolider ses acquis et gagner en maturité et en autonomie.

Logement Les Minimes :

Monsieur a intégré le LEU en mai 2022. L'orientation avait été effectuée par la mission locale, afin de lui permettre de trouver une solution de relogement (sans logement), de se maintenir en emploi et de pouvoir bénéficier d'un accompagnement. Il adhère à l'accompagnement proposé, mais doit gagner en réactivité lorsque des démarches administratives importantes sont à réaliser.

Au niveau du logement, il paie tous les mois sa participation, il entretient bien l'appartement et respecte le voisinage. Il a une bonne gestion de son budget. La langue est un frein dans la compréhension des démarches administratives, même s'il a un bon niveau de français (compréhension de base).

Nous avons effectué et mis à jour ses démarches administratives : demandes de logements ; accès aux droits (PA ; titre de voyage…) ; création comptes en ligne (CAF ; Impôts ; Ameli…).

La situation administrative de Monsieur est en cours de régularisation et nécessite une poursuite de l'accompagnement dans le cadre du LEU.

Au niveau professionnel, monsieur a mis un terme à son contrat de travail afin de se consacrer à une formation en Français Langues Etrangères. Il espère ainsi obtenir un niveau suffisant lui permettant de postuler à des postes supérieurs. A ce jour, il bénéficie du RSA.

Monsieur est en attente d'une attribution de logement HLM, mais sa situation financière actuelle est un frein. Monsieur doit également étendre ses recherches à tous les quartiers de La Rochelle, nous y travaillons.

Logement de Mireuil (T3) : couple avec 1 enfant

La demande LEU a été sollicitée par l'assistante sociale de Secteur. Le couple était hébergé par leurs parents, Madame était en fin de grossesse.

Monsieur est en recherche d'emploi (bénéficie de l'ARE) et madame travaille ponctuellement. Ils sont accompagnés par la mission locale. Du fait de ressources fluctuantes et de souscriptions de crédits, la situation financière est fragile. Plusieurs aides financières ont été sollicitées et une orientation vers une aide alimentaire est réalisée.
Le couple avait le projet de reprendre des études, mais compte tenu de leur situation financière, ce projet est remis à plus tard.
Ils sont accompagnés par la PMI et l'enfant est gardé à la crèche.
La famille est toujours en LEU, l'objectif à ce jour étant de : poursuivre les démarches administratives, stabiliser le budget, mettre à jour la demande de logement social, construire un projet logement, devenir autonome dans la réalisation des démarches.

HAUTE SAINTONGE

Cette année, le CLLAJ a logé 2 ménages soit 4 personnes et 2 enfants.

Pour cette année 2023, une seule nouvelle mesure a été attribuée au CLLAJ de Haute-Saintonge. La personne qui est actuellement dans le logement y est depuis le 16/05/2023.

	Situation N°1	**Situation N°2**
Année d'entrée	2022	2022
Situation familiale	Couple avec enfant	Couple avec enfant
Age	23 ans/17 ans Enfant 5 mois	19 ans/24ans Enfant 3 jours
Origine géographique	Gémozac	Champagnolles
Prescripteur	Délégation territoriale	Délégation territoriale
Situation hébergement avant entrée	Hébergement familial	Hébergement précaire
Ressources	Salaire Monsieur + RSA couple	RSA couple
Solution de sortie	En cours	En cours
Durée de séjour 2021/2022	accès par public	7 mois

La mesure terminée en 2023 :

Ce couple avec un enfant à charge est entré dans le LEU le 7 avril 2022. Il était hébergé de manière très temporaire dans un cadre très conflictuelle et ils se devaient de trouver rapidement une autre solution. Un travail d'accompagnement important sur l'entretien du logement a été nécessaire. Cependant, le couple n'était pas participatif à l'accompagnement proposé et il n'était pas conscient de sa problématique concernant la gestion d'un logement. Rapidement, ils ont émis le souhait de quitter le logement afin de trouver un logement non accompagné. Le couple a finalement changé de secteur et a accédé à un logement social.

La mesure en cours (attribuée en 2023 et non terminée)

Ce couple avec un enfant à charge est entré dans le LEU le 15 mai 2023. Il était bénéficiaire du RSA et hébergé dans une caravane sur un terrain familial. Cet hébergement ne permettait pas l'accueil d'un enfant (né le 13 mai) dans de bonnes conditions d'où l'accès au LEU. Le couple est très participatif à aux accompagnements proposés dans le cadre de ce dispositif et bénéficie d'un étayage conséquent. En effet, une TISF intervient au domicile afin de soutenir leur fonction parentale et une aide-ménagère pour les aider à acquérir les gestes nécessaires au bon entretien d'un logement. Egalement, ils bénéficient d'un accompagnement de la PMI de Jonzac et d'une Assistante Sociale du département. Le couple est actuellement toujours logé dans le LEU.

Conclusion sur le territoire de la Haute Saintonge

Les mesures ASLL/ LEU ont un véritable but éducatif. Elles constituent une aide pour l'accès au logement autonome.
C'est un bon support pour évaluer l'autonomie de la personne et ses facultés à gérer un logement.
Ce qui en fait est un réel outil pour stabiliser leur situation (administrative, budgétaire,…) avant l'accès à un logement de droit commun.

Le LEU permet régulièrement d'accueillir des familles monoparentales ou des familles (en lien avec la typologie du logement). Les familles qui y sont logés nécessitent souvent un temps d'accompagnement conséquent. Ceci en lien avec le cumul des difficultés rencontrés dans ces situations et par conséquent de la multitude des problématiques à travailler avec eux (en parallèle). Notamment l'entretien du logement constitue un axe de travail majeur sur la majorité de ces situations.

Il existe très peu de solutions transitoires (logements temporaires, structures d'hébergement,…) sur le territoire.
Il semblait important de travailler autour de l'offre de service en matière d'hébergement.

C'est pourquoi le CLLAJ.17 a encore développé son offre de logement sur la Haute-Saintonge sur cette année 2023. Cependant, plusieurs pistes restent encore à travailler notamment la mise en place de logements en sous location dans le cadre d'un bail glissant ou encore la mise en place de dispositifs adaptés aux difficultés de santé des jeunes en partenariat avec des structures sanitaires (tels que des appartements thérapeutiques ou l'on pourrait travailler sur l'autonomie du jeune tout en ayant la possibilité de mettre en place des soins quotidiens).

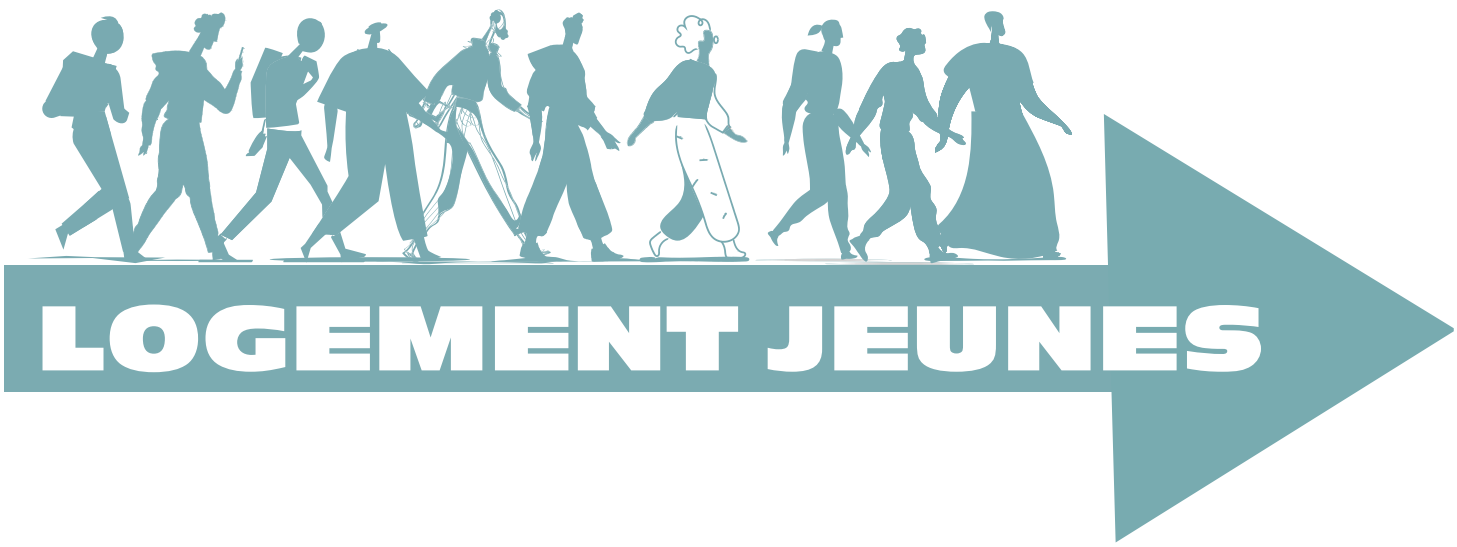

CLLAJ.17
Le logement des jeunes

LE LOGEMENT DES JEUNES

LA GESTION LOCATIVE

Le parc de logement du CLLAJ.17

Les chiffres :

Nombre de logements au 31/12/2023 : 136 (représentant 5301m2)
Nouveaux logements captés en 2023 : 18
Anciens logements rendus en 2023 : 6
Progression totale : 12 logements soit près de 10% de progression au cours de l'année 2023.

En complément :

Au 31/12/2023, le CLLAJ.17 comptait 136 logements. Au cours de l'année 2023, le CLLAJ.17 a capté 18 nouveaux logements majoritairement dans le parc privé. L'association s'est séparé de 6 logements : 1 dans le cadre d'un bail glissant, 2 repris par les bailleurs pour vente, 2 dont le prix loyers devenait trop élevés, 1 ne correspondant plus à nos exigences en matière d'économie d'énergie.

La composition du parc de logement

Répartition des logements (logement diffus et résidences) du CLLAJ.17 sur le parc public/privé

Territoires	Nb logements	Parc public	Parc privé
LA ROCHELLE	57	35	22
OLÉRON	18	7	11
ROCHEFORT	12	7	5
HAUTE SAINTONGE	49	31	18
CLLAJ.17	**136**	**80**	**56**
	100%	*59%*	*41%*

Répartition des logements diffus (hors résidences) du CLLAJ.17 sur le parc public/privé

Territoires	Nb logements	Parc public	Parc privé
LA ROCHELLE	47	25	22
OLÉRON	18	7	11
ROCHEFORT	12	7	5
HAUTE SAINTONGE	21	3	18
CLLAJ.17	**98**	**42**	**56**
	100%	*43%*	*57%*

Répartition des logements (logement diffus et résidences) du CLLAJ.17 par typologie de logement

Territoires	Nb logements	T1/T1 bis	T2	T3	T4 et +	Dont collocation
LA ROCHELLE	57	30	17	10	0	2
OLÉRON	18	5	5	8	0	4
ROCHEFORT	12	4	4	2	2	3
HAUTE SAINTONGE	49	28	11	9	1	8
CLLAJ.17	**136**	**67**	**37**	**29**	**3**	**17**
	100%	50%	27%	21%	2%	Dont 13% en collocation

En complément :

Le parc de logements du CLLAJ.17 compte une plus grande proportion de logement dans le parc public que dans le parc privé. L'écart entre parc public et par privé se réduit d'année en année depuis 2021. En effet, le CLLAJ.17 capte davantage de logement diffus dans le parc privé que dans le parc public. D'ailleurs, en se focalisant sur les logements diffus (en excluant la résidence Jean Bart à La Rochelle et le FJT Simone Veil à Jonzac) la proportion de logements issu du parc privé à dépassé celle issu du parc public en 2022.

On observe d'ailleurs un développement intense de la captation sur le parc privé en 2023. En effet, sur les 18 logements captés en 2023, 15 sont issus du parc privé dont 11 en Haute-Saintonge, 2 sur l'île d'Oléron et 2 sur La Rochelle ; sur les 3 logements issus du parc public, 2 ont été attribué à l'association par l'OPH de l'agglomération de La Rochelle et 1 a été attribué à l'association par Rochefort Habitat Océan.

La typologie des logements loués par le CLLAJ.17 au 31/12/2023 reste stable par rapport aux années précédentes avec 50% de studios (T1 et T1bis) et un peu plus d'un quart de deux pièces (T2). D'ailleurs, sur 18 logements captés en 2023, 9 sont des studios.

Le CLLAJ.17 compte 79 logements de moins de 40m2 au 31/12/2023 représentant près de 60% du parc de logement. Sur les 57 logements restant, 17 sont en collocation. Les logements en collocation représentent 13% de l'ensemble des logements loués par l'association.

Le plan pluriannuel de rénovation et d'entretien (PPRE) du parc locatif du CLLAJ.17

Les chiffres :

Nombre de logements concernés par le PPRE : 81
Dépenses liées à la rénovation des logements en 2023 : 6 892,32€
Dépenses liées au remplacement du mobilier en 2023 : 12 138,26€
Dépenses totales dans le PPRE : 19 030,58€

Répartition des investissements du PPRE du parc locatif du CLLAJ.17

	2021	2022	2023	Cumulé
Rénovation	8 409,74€	8 232,02€	6 892,32€	23 534,08€
Remplacement de mobilier	10 319,72€	12 256,43€	12 138,26€	34 714,41€
Dépenses total	**18 729,46€**	**20 488,45€**	**19 030,58€**	**58 248,49€**

En complément :

Le plan pluriannuel de rénovation et d'entretien (PPRE) du parc locatif du CLLAJ.17 a été lancé en 2021 pour une durée de 5 ans.
Le PPRE a pour but de rénover les logements entrés sur le parc locatif du CLLAJ.17 entre 1995 et 2021.
Au total, 81 logements sont concernés par ce plan d'investissement visant à améliorer la qualité de vie des occupants des logements.

Ce plan se concentre sur 3 axes stratégiques :

- Embellissement des logements (renouvellement des peintures principalement)
- Le remplacement du mobilier vétuste (tables, chaises, canapé, literie, dressing…)
- Le renouvellement des cuisines (mobilier et électroménager)

Nos actions en faveur de la sobriété énergétique sur le parc de logement du CLLAJ.17.

Les chiffres :

- Nombre de logements équipés à 100% en éclairage LED : plus de 90%
- Nombre de logements équipés de robinets thermostatiques : 100%
- Nombre de logements équipés d'aérateurs auto-régulés (aussi appelé mousseurs) : 100%
- Nombre de logements équipés de douchettes intégrant un régulateur : plus de 90%

En complément :

Gaz et électricité : Au 1er janvier 2022, le CLLAJ.17 a porté un projet de sobriété énergétique ambitieux visant à limiter l'augmentation des charges face à l'envolée des coûts de l'énergie. Nous avons maîtrisé l'augmentation des charges et poursuivi nos efforts en mettant l'accent sur la sensibilisation des occupants en 2023.

Depuis le 1er mars 2021, le CLLAJ.17 ne fournis que des éclairage LED pour le remplacement des luminaires défectueux. Au 31 décembre 2023, plus de 90% de nos logements étaient équipés à 100% en éclairage LED.

Le CLLAJ.17 à procéder au contrôle et remplacement des robinets thermostatiques pour les chauffages collectifs et individuels au gaz de ville défectueux. Un contrôle systématique des systèmes de chauffage est effectué à chaque état des lieux de sortie depuis le 1er janvier 2023. La fourniture des robinets défectueux a été financée à 100% par le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE). Le remplacement a été effectué par nos services techniques.

Eau potable : Depuis septembre 2022, le CLLAJ.17 s'est fixé pour objectif d'économiser l'eau potable en équipant progressivement l'intégralité des logements du parc locatif de système hydro-économes. L'opération a été financée à 100% par le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE). À chaque rotation de locataire, plusieurs de ces dispositifs sont installés :

- Des aérateur auto-régulé (aussi appelé mousseurs) sont installés sur tous les robinets du logement. Ces régulateurs permettent de limiter le débit d'eau à 5,67L/min.
- Des douchettes P118 certifiés ACS intégrant un régulateur assurant une régulation du débit à 7L/min.